

Succès chez nous

Stratégies proposées pour la transformation du système scolaire au Nouveau-Brunswick

Défendre les droits de l'enfant à l'école et par l'intermédiaire de l'éducation

Soumissions en réponse des propositions énoncées dans le livre vert sur l'éducation au Nouveau-Brunswick et des mesures à prendre pour transformer le système d'éducation.

Présenté par:

Le Bureau du défenseur des enfants et des jeunes

le 30 mars 2020.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Constatations dégagées de la surveillance des cas et des données du défenseur	4
Solutions pour l'éducation axées sur les droits des enfants	7
Autres stratégies pour la réforme de l'éducation	15
Inclusion scolaire actuelle	15
Soutenir les écoles et les enseignants	20
Mieux-être des élèves.....	23
Engagement des apprenants	26
Investir dans l'éducation à la petite enfance.....	30
Conclusion	34
TABLEAU DES RECOMMANDATIONS	36

« La chose la plus importante n'est pas tant que chaque enfant soit instruit des choses, mais qu'à chaque enfant soit donné le goût de l'instruction. [...] Un garçon qui quitte l'école, très instruit, mais détestant ses leçons aura bientôt presque tout oublié, tandis que celui qui aura acquis la soif de l'instruction, même s'il avait peu appris, s'apprendrait rapidement à lui-même plus que l'autre n'en sut jamais. »

John Lubbock, 1834–1913

Introduction

Le livre vert sur l'éducation du gouvernement, « Succès chez nous », est un document de discussion apprécié. Le gouvernement mérite d'être salué pour avoir reconnu qu'une amélioration est nécessaire et pour avoir consulté des intervenants investis qui fournissent un éclairage pertinent. L'engagement du gouvernement à l'égard du Plan de 10 ans, qui permet de veiller à ce que la planification en matière d'éducation ne change pas selon le bon vouloir de la puissance politique, fait état d'un engagement à l'égard de l'intérêt supérieur de chaque enfant et est tout aussi louable.

Le Bureau du défenseur des enfants et des jeunes est heureux de présenter cette réponse au livre vert et d'offrir au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) (« le Ministère ») son entière collaboration en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de réformes de l'éducation. Nous collaborerons en vue d'aider l'ensemble des élèves des écoles publiques du Nouveau-Brunswick à s'investir à fond en tant qu'apprenants actifs et à prendre plaisir à l'apprentissage dans un milieu scolaire respectueux qui promeut les droits des enfants et qui favorise la citoyenneté mondiale, et à en retirer une satisfaction. Nous sommes très encouragés par le ton et la portée du livre vert, mais nous souhaiterions aviser le Ministère que, dans le cadre de son engagement à l'égard de la prestation de services intégrés, toute discussion sur la réforme de l'éducation et toute exploration des problèmes systémiques actuels au sein des systèmes d'éducation ne peuvent être appréciées à leur juste valeur et entreprises sans un engagement commun des ministres de la Santé, du Développement social, de la Justice et de la Sécurité publique.

La présentation suivante abordera les points saillants du livre vert, et résumera ce que nous considérons comme des points forts et des points à améliorer. Ensuite, nous récapitulerons, à partir de notre propre analyse de données et de nos dossiers liés aux demandes d'intervention auprès d'enfants qui fréquentent l'école, un certain nombre de tendances et de difficultés émergentes dans les milieux scolaires que la réforme de l'éducation devrait aborder. Enfin,

nous présenterons des stratégies et des recommandations proposées aux fins d'examen par le gouvernement. Le point de départ fondamental du Bureau du défenseur des enfants et des jeunes, c'est que les réformes de l'éducation doivent se fonder sur les droits de la personne pour les enfants. Les secteurs prioritaires englobent notamment : (1) l'inclusion scolaire actuelle ; (2) le soutien aux écoles et aux enseignants ; (3) le mieux-être des élèves ; (4) l'engagement des apprenants ; (5) l'investissement dans l'éducation de la petite enfance.

Dans l'ensemble, comme nous l'avons proposé dans notre *Rapport sur l'état de l'enfance 2019*, nous espérons que les élèves eux-mêmes se voient donner une voix forte pour ce qui est de réinventer les écoles selon le type d'école qu'ils souhaiteraient fréquenter et que cette réforme se soldera par un changement de culture important, où tous les élèves éprouveront un sentiment d'appartenance vis-à-vis de leur école et où ils deviendront des apprenants plus passionnés. Nous réaliserons les progrès les plus rapides si nous parvenons à rendre l'école stimulante, enrichissante et tout simplement amusante. Bien entendu, il est essentiel, pour y parvenir, de commencer à la maison, en offrant les mesures de soutien de qualité que nous avons les moyens, en tant que société, d'accorder aux jeunes familles et, tout particulièrement, aux enfants vulnérables, comme graines d'espoir quant au pouvoir transformateur de l'éducation.

Le Bureau du défenseur félicite le gouvernement de garder le cap sur son Plan d'éducation de 10 ans et de tenir compte des conseils du vérificateur général visant à maintenir la stabilité dans les systèmes d'éducation tout en laissant l'espace nécessaire à l'innovation aux enseignants et aux élèves. Parallèlement, le livre vert présente une foule de propositions de réforme, dont bon nombre sont, à notre avis, très appréciées.

Nous soutenons plus particulièrement :

- le traitement apolitique de l'éducation, en établissant un comité de l'éducation multipartite ayant le mandat d'examiner la *Loi sur l'éducation* tous les dix ans ;
- la décentralisation du processus de prise de décisions, en outillant les directeurs d'école, les enseignants et, plus important encore, les élèves ;
- l'établissement de cibles ambitieuses pour mesurer les progrès, comme faire partie des dix meilleures administrations en ce qui a trait à l'éducation d'ici 2030 ;
- la hausse des attentes, à l'échelle de la province, en ce qui concerne l'importance de l'éducation, le rôle que jouent les enseignants dans la société et le respect concomitant que leur profession mérite ;
- le fait de mettre un accent stratégique sur la littératie comme outil d'apprentissage de base pour la petite enfance, en gardant à l'esprit que nous devons non seulement nous soucier de savoir si nos élèves peuvent lire, mais aussi de savoir s'ils peuvent lire en faisant preuve de discernement et d'esprit critique ;

- le fait de mettre l'accent sur un transfert des connaissances culturelles qui favorise la réconciliation avec les communautés des Premières Nations et des Métis et l'accueil des communautés immigrantes, tout en respectant les deux communautés de langues officielles du Nouveau-Brunswick ;
- le fait de mettre l'accent sur le mieux-être des élèves et sur l'engagement des apprenants ;
- le fait d'accorder la priorité, de façon continue, à l'éducation de la petite enfance, ce qui, selon nous, doit être renforcé encore plus que ce qu'indique le livre vert.

Cependant, nous lançons une mise en garde au sujet de l'approche de la réforme de la langue seconde et de l'élimination progressive des niveaux scolaires proposée dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Ces deux réformes se traduisent par d'énormes changements à l'expérience scolaire et à la composition des classes, et semblent aller à l'encontre du conseil du vérificateur général selon lequel il faut cesser de réinventer l'éducation. De plus, à notre avis, il y a une incohérence dans le fait de tenter d'éliminer les regroupements créés par l'offre de programmes d'immersion et de programmes de non-immersion, tout en invitant de façon délibérée un regroupement d'apprenants créé en fonction du rendement scolaire. Il s'agit de quelque chose que les personnes en faveur de la réforme des programmes d'immersion dénoncent depuis longtemps. Voici la question que les Néo-Brunswickois anglophones devraient poser : si l'ensemble des éléments de preuve indiquent que les programmes d'immersion précoce constituent la meilleure façon de garantir l'acquisition d'une langue seconde, et si l'opposition aux programmes d'immersion précoce tient du fait qu'ils mènent à la création de regroupements, pourquoi donc ne pouvons-nous pas avoir un seul système, pour tous les apprenants anglophones, qui offre l'immersion en langue seconde à tous les enfants ?

Enfin, bien que nous convenions que des mesures doivent être prises pour aider les enseignants à maintenir un milieu d'apprentissage positif, nous conseillons fortement d'éviter les approches punitives qui indiquent qu'il y a une « tolérance zéro en ce qui concerne la violence physique à l'égard de tout adulte dans la classe ». Comme indiqué dans notre *Rapport sur l'état de l'enfance 2019* :

« De l'avis du Défenseur, le programme d'éducation civique de classe mondiale annoncé dans cette réforme ne sera de classe mondiale que s'il s'inscrit fondamentalement dans une approche pédagogique fondée sur les droits de l'enfant et [s'il est] accompagné par une refonte de notre système scolaire conformément aux buts de l'éducation énoncés dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Le livre vert parle dans plusieurs passages de ne pas tolérer la maltraitance d'adultes en classe, de ne pas tolérer la violence ou les comportements qui perturbent l'apprentissage, mais il ne propose aucune approche quant à la manière d'éradiquer ces comportements. D'après notre expérience, il n'y a pas d'intervention plus efficace que d'enseigner aux jeunes enfants leurs droits et l'importance de tolérer la diversité et de promouvoir la paix et l'amitié entre tous les apprenants. Lorsque les étudiants sont informés de

leurs droits et de ceux de leurs camarades et sont invités à se gouverner en conséquence et à faire respecter ces valeurs, un milieu d'apprentissage positif et stable se dégage dont tous peuvent bénéficier. Les élèves sont prêts à apprendre et les enseignants peuvent se concentrer sur l'excellence de leur enseignement en classe. Le facteur clé de la réussite de cette approche est la reconnaissance du fait que les écoles appartiennent aux enfants. Plus ils sont investis dans leur gouvernance, plus ils ont voix au chapitre et autorité dans l'administration de leur école, plus le milieu d'apprentissage devient positif. Les parents et les enseignants peuvent tous deux soutenir cette évolution. Les écoles peuvent redevenir des lieux où les communautés et les familles travaillent avec les enseignants dans l'intérêt supérieur des élèves. Les réformes de la gouvernance dans le cadre de la *Loi sur l'éducation* devraient viser clairement à renforcer cette triangulation des efforts visant à amener les élèves, les parents et les responsables pédagogiques à travailler ensemble dans le but commun d'aider chaque apprenant à réaliser son plein potentiel ».

Nous sommes déterminés à aider le Ministère à atteindre son objectif, qui consiste à élaborer un programme d'éducation civique de classe mondiale qui est fortement orienté par les droits des enfants et qui intègre cette orientation au programme scolaire par l'entremise de la réforme des modèles de gouvernance des écoles. Les réformes devraient inviter les enfants et les jeunes à assumer la responsabilité de faire de leurs écoles les milieux d'apprentissage et d'appartenance que nous souhaitons tous qu'elles soient.

Constatations dégagées de la surveillance des cas et des données du défenseur

D'après les observations que nous avons formulées au fil des ans et des discussions que nous avons tenues avec de nombreux parents et professionnels, le fait de fournir aux enfants et aux jeunes diverses mesures de soutien dans la salle de classe et dans le milieu scolaire les aide non seulement à atteindre leur plein potentiel sur le plan scolaire, mais permet aussi d'enrayer certains des graves problèmes auxquels les classes sont confrontées. Toute réforme de l'éducation devrait découler d'une approche axée sur les besoins et les droits des enfants et des jeunes.

Maintenant plus que jamais, les problèmes qui dépassent la portée de l'apprentissage empiètent sur la capacité de l'enseignant à enseigner et compromettent l'éducation des élèves du Nouveau-Brunswick. Nous avons tous entendu les refrains suivants : « de plus en plus de responsabilités sont placées sur les épaules des enseignants », « la vie des jeunes est de plus en plus complexe » et « la nature de l'éducation est en train de changer ». Le manque important d'accès à un soutien rapide et efficace en santé mentale, les problèmes qui ne cessent d'émerger, comme la cyberintimidation et le sextage, et le nombre élevé d'enfants qui vivent

dans la pauvreté sont tous des facteurs qui contribuent aux difficultés liées à l'éducation. Il faut s'attaquer systématiquement à ces facteurs, ainsi qu'à d'autres, pour que toute réforme soit efficace dans les écoles. Il faut qu'un engagement à l'égard d'un financement partagé soit pris afin d'accorder la priorité aux jeunes de la province et de redresser la barre pour les générations futures.

Comme l'indique le discours du Trône de 2019 du gouvernement, un enfant sur quatre vit dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick.¹ Les adultes responsables de leur bien-être, qu'il s'agisse de politiciens, d'enseignants, de parents ou de membres de la collectivité, doivent garder à l'esprit que, dans le climat actuel, les besoins de base d'un enfant sont souvent insatisfaits avant même qu'il mette les pieds dans une salle de classe, ce qui fait qu'il n'est pas raisonnable qu'il puisse réussir les apprentissages attendus dans ce contexte.

Le fait de donner la priorité aux enfants et aux jeunes en veillant à répondre collectivement à leurs besoins de base (comme la sécurité alimentaire, la sécurité financière, les vêtements et la protection contre diverses formes de mauvais traitements qui pourraient survenir dans leur foyer) est le fondement que nous devrions continuer à souligner et sur lequel nous devrions continuer à travailler parallèlement à toute réforme de l'éducation proposée. Bien que ce message rejoint déjà les Néo-Brunswickois et qu'il s'agisse d'une priorité commune de l'ensemble des partis politiques, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour fournir des filets de sécurité à nos élèves et à leurs familles. Cela nous permettrait de faire un pas de plus dans la bonne direction pour atteindre notre objectif, soit de mettre en place un système d'éducation de premier ordre, comme décrit dans le livre vert.

À la page 5, le livre vert présente trois prémisses sur lesquelles le gouvernement souhaite fonder son approche en matière d'éducation. La première prémisse, c'est que « l'appareil du système d'éducation doit chercher uniquement à appuyer les enseignantes, les enseignants, les professionnels et les professionnelles en salle de classe ». À l'heure actuelle, on ne peut pas affirmer que c'est le cas : les ressources d'aide offertes aux enseignants sont profondément sous-financées, les possibilités de formation ne répondent pas aux besoins fondamentaux des enseignants (p. ex. sensibilisation à la santé mentale et intervention en santé mentale), la technologie est limitée, l'espace dans les salles de classes est limité et les ordinateurs portables deviennent de plus en plus courants. Le livre indique également que la « mesure à prendre » pour atteindre cet objectif, c'est que « le gouvernement va s'assurer que chaque membre du personnel enseignant a les compétences et les habiletés nécessaires afin d'appuyer les élèves dans leur parcours d'amélioration en littératie. Les pratiques innovatrices seront validées et

¹ Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. « Discours du trône de 2019 : Accent sur les priorités. » <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/discours-du-trone/2019/discours-du-trone-de-2019.html>

partagées. Ensemble, les enseignantes et les enseignants ainsi que les élèves détermineront la meilleure voie à prendre pour améliorer la littératie. De plus, le MEDPE fera régulièrement un compte rendu au gouvernement des éléments importants en littératie qui sera informé par ses partenaires ». Nous soutenons le fait de mettre l'accent sur la littératie dans le cadre de toute réforme, mais nous mettons en garde contre le fait de considérer ces investissements comme une forme quelconque de panacée pour surmonter les difficultés décrites. Il faut faire davantage pour soutenir les enseignants dans leur rôle de mentors et de responsables de l'éducation auprès de nos enfants.

Notre Bureau a traité diverses demandes de défense présentées tant par le secteur francophone que par le secteur anglophone, où les services de soutien (p. ex. soutien d'un aide-enseignant, formation supplémentaire, etc.) ne sont pas facilement accessibles en raison des contraintes budgétaires imposées aux écoles et aux districts. Par exemple, pourquoi les organismes gouvernementaux doivent-ils présenter une demande de cas complexe à leur région ou au gouvernement provincial pour simplement avoir accès à des fonds pour qu'un jeune profite de ressources à l'école ? Ce processus occasionne des difficultés à court ou à long terme pour les enseignants et les soutiens en place qui doivent s'adapter aux élèves. Certains élèves peuvent seulement fréquenter l'école quelques heures par jour en raison du manque de ressources supplémentaires, tandis que d'autres élèves attendent des mois pour obtenir un plan d'intervention personnalisé leur permettant de fréquenter l'école.

Il arrive qu'une réforme complète de certaines parties du système ne soit pas nécessaire pour rehausser l'inclusion et promouvoir un milieu d'apprentissage positif. Il faut plutôt éliminer les obstacles qui gênent l'accès rapide aux services. Les professionnels qui connaissent les besoins des enfants et des jeunes avec qui ils travaillent au quotidien ne devraient pas avoir à faire des pieds et des mains pour avoir accès à des services. Les services ont souvent une fonction à volets multiples pour appuyer l'élève, l'enseignant et la classe, et peuvent contribuer à un milieu de sécurité et de soutien pour toutes les personnes concernées. Examinons l'élimination de certaines difficultés lorsque les enseignants et les écoles demandent des ressources supplémentaires. Si, comme le laisse entendre le livre vert, « les enseignantes et enseignants sont les personnes les plus importantes au Nouveau-Brunswick », donnons-leur une plus grande marge de manœuvre pour la prise de décisions cruciales pour les enfants et les jeunes.

Solutions pour l'éducation axées sur les droits des enfants

Notre grand espoir pour cette réforme, c'est qu'on s'en souvienne comme un point décisif, où les écoles et les administrateurs de district du Nouveau-Brunswick ont accepté l'idée que leurs écoles sont des milieux d'apprentissage qui appartiennent principalement aux élèves qui les fréquentent. Si nous commençons par inviter les enfants et les jeunes à participer à la conversation pour aider le gouvernement du Nouveau-Brunswick à réinventer les écoles à leur façon, nous entreprendrons des changements réellement transformateurs. La *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies entérine le droit de chaque enfant d'exprimer son opinion sur toutes les questions l'intéressant. Pour en arriver à une réforme de l'éducation efficace et axée sur les droits, il faut créer des mécanismes pour susciter la participation des enfants et des jeunes sur une base régulière et solliciter leurs commentaires sur les sujets d'importance pour eux.

La *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies constitue un outil important pour les éducateurs et pour toutes les personnes qui s'intéressent à la réforme de l'éducation puisqu'elle indique clairement les objectifs ultimes de l'éducation comme des droits fondamentaux des enfants. Des gouvernements de partout dans le monde se sont mis d'accord sur les objectifs énoncés. Ces objectifs sont concis, mais profondément essentiels. L'article 29 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies résume ainsi les objectifs de l'éducation :

Article 29

1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;

b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;

c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays où il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;

d) Préparer l'enfant à prendre les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;

e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

En gros, cela signifie qu'en adoptant une approche axée sur les droits des enfants pour la réforme de l'éducation au Nouveau-Brunswick, le gouvernement prendrait comme mission fondamentale cinq objectifs prépondérants pour chaque apprenant. Pour y arriver, les écoles publiques du Nouveau-Brunswick doivent : 1) aider chaque enfant à atteindre son plein potentiel ; 2) favoriser la citoyenneté mondiale et une culture des droits de la personne ; 3) renforcer pour chaque enfant le sentiment d'appartenance et l'attachement à la famille, à la culture, et aux facteurs de l'identité ; 4) cultiver l'engagement de l'enfant à une citoyenneté active et aux valeurs de tolérance, de paix, de compréhension et d'amitié parmi toutes les cultures ; 5) aider les enfants à s'occuper de l'environnement.

Il est dans la nature même des principes des droits de la personne de pouvoir toucher toutes les générations. Les traités en matière de droits de la personne sont des « instruments évolutifs » qu'il faut interpréter selon les valeurs et les besoins sociaux en constante évolution. Cependant, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y a environ 40 ans, les rédacteurs de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies étaient visionnaires et qu'ils ont fourni au gouvernement du Nouveau-Brunswick des indicateurs clés pour la réforme de l'éducation qui sont encore très pertinents aujourd'hui.

Nous exhortons le gouvernement provincial, plus particulièrement le Ministère, à axer cette réforme sur les droits des enfants. Chacun des objectifs stratégiques du livre vert est encore plus éloquent et convaincant lorsqu'on l'allie aux droits des enfants. Le livre vert et des études récentes demandées par le ministre abordent l'examen de l'éducation inclusive pour garantir sa réussite auprès de chaque enfant. Il faut préserver la dualité de l'éducation tout en améliorant le dialogue entre les cultures minoritaires et majoritaires. Nous souhaitons améliorer les possibilités éducatives pour les enfants des Premières Nations et des Métis et enseigner à tous les enfants l'histoire des peuples des Premières Nations et des Métis et les leçons tirées de notre passé colonial. Nous voulons préserver nos langues autochtones et les réapproprier. De plus, nous désirons voir à ce que les nouveaux arrivants se sentent bien accueillis et à ce qu'ils s'intègrent facilement dans nos écoles en tant qu'apprenants égaux. Tous ces objectifs sont soutenus par l'article 29 et d'autres dispositions de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, ainsi que par les instruments des droits de la personne qui forment la *Charte internationale des droits de l'homme*.² Il est donc clair que cette réforme s'avère essentielle sur

² Assemblée générale de l'ONU, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 10 décembre 1948, 217 A (III), sur Internet : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=47a080c92>; Assemblée générale de l'ONU, *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 16 décembre 1966, Nations Unies, Recueil des traités, volume 999, p. 171, sur Internet : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c0f50332>; Assemblée générale de l'ONU, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 16 décembre 1966, Nations Unies, Recueil des traités, volume 993, p. 3, sur Internet : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c0f50a22>

le plan tant politique que social et qu'elle est nécessaire pour garantir notre progression économique. Au fond, c'est ce que nous avons promis aux enfants.

La *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick n'accorde pas assez d'attention aux droits des enfants. Notre bureau se heurte souvent à des situations où des enfants et des jeunes ont des droits fondamentaux quant à la procédure établie, à l'égalité, à l'expression et à l'association qui sont contrecarrées en raison de l'absence de protection législative. De plus, la neuroscience du développement des enfants et des adolescents a beaucoup évolué, mais nos lois et règlements n'ont pas suivi le rythme du savoir en matière de science et de science sociale. Une réforme de l'éducation axée sur les droits des enfants se veut également la meilleure voie pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies liés à l'éducation.³

En nous mettant au défi, la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies en main, et en nous interrogeant sur la façon dont le système d'éducation du Nouveau-Brunswick peut contribuer au soutien de tous les droits fondamentaux des enfants, nous parviendrons à trouver une proposition de réforme qui est juste et avantageuse sur le plan économique. Nous n'hésitons pas à nous demander comment peaufiner le système d'éducation pour mieux atteindre les objectifs, mais ces objectifs sont trop souvent réduits à la réussite scolaire. En commençant par une approche axée sur les droits des enfants et en acceptant que tous les droits de la personne soient étroitement liés les uns aux autres, nous pouvons poser des questions plus pertinentes pour savoir comment nos écoles et notre système d'éducation nous aideront à créer la société désirée. Au lieu de nous renseigner sur les déterminants sociaux de l'éducation et de tenter de savoir si nos élèves sont prêts à apprendre, nous devons nous renseigner sur l'éducation en tant que déterminant social de tous les autres droits. Comment les écoles soutiennent-elles le droit des enfants à la santé, à un niveau de vie suffisant et à une vie exempte de violence, d'exploitation ou de risque lié à l'usage de drogue ? Par cette approche, nous invitons les enseignants à se préoccuper de l'enfant dans son ensemble, dans le milieu d'apprentissage au complet, et de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire au besoin, de concert avec des travailleurs sociaux, des professionnels de la santé et des agents correctionnels, le cas échéant.

Cette préoccupation professionnelle pour l'enfant dans son ensemble n'est pas toujours facile à maintenir, surtout pour les classes pleines d'élèves aux besoins variés et compte tenu du mélange habituel d'enfants débordants d'énergie ou indisciplinés qui testent les limites et les règles. Janusz Korczak, pédiatre et pédagogue polonais, considéré comme le père des droits des

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

enfants, confrère et proche collaborateur de Maria Montessori, l'a présenté ainsi il y a plus d'une centaine d'années :

Un enfant espiègle est désobéissant parce qu'il est malheureux. Nerveux. En tant qu'enseignant, c'est à vous de trouver ce qui le trouble. Il a peut-être mal aux dents et ne veut pas l'admettre. Il a peut-être de la fièvre, mais refuse de le dire, de peur de ne pas être autorisé à aller au cinéma le lendemain. Il a peut-être passé une mauvaise nuit, en pensant à sa mère décédée... Il se demande peut-être s'il y a quelqu'un qui l'aime.

En tant qu'enseignant, c'est à vous de lutter contre toutes ces injustices, à vous de compenser la perte de sa mère... Vous êtes fort, en bonne santé, souriant, mais vous n'êtes qu'un étranger.

L'enfant espiègle ignore que vous vous préoccupez de lui, que vous essayez de le protéger...

Il ne comprend pas qu'il vous faut aussi protéger de ses mauvais tours les autres enfants qui vous font confiance et ont besoin de vous. Il n'est pas conscient qu'il se nuit à lui-même comme il vous nuit à vous. Mais vous, vous le savez.⁴

Selon le défenseur, il existe de bien meilleures approches que celle de « tolérance zéro en ce qui concerne la violence physique à l'égard de tout adulte dans la classe » proposée dans le livre vert. De toute évidence, la protection des professionnels contre la violence est une préoccupation des plus importantes qu'il faut régler. Cependant, la plupart des enseignants ont une longueur d'avance sur la classe et savent comment marier discipline et gentillesse. Les politiques de « tolérance zéro » dans les écoles ont un passé troublant au Canada : la Commission ontarienne des droits de la personne a déterminé que les lois et les politiques provinciales de « tolérance zéro » ont eu des répercussions discriminatoires sur les élèves de minorités raciales et les élèves ayant un handicap.⁵ Les interventions de notre bureau dans ce genre de situation ont révélé un manque de connaissances sur les handicaps au sein de l'administration scolaire.

Comment pouvons-nous limiter les occurrences d'élèves qui règnent en maîtres qu'on signale de plus en plus ? Il faut fournir aux enseignants les soutiens et les ressources nécessaires pour déterminer la cause des comportements perturbateurs et rétablir une norme de respect dans la classe et un milieu d'apprentissage positif pour tous.

Plus importants encore, d'autres élèves peuvent renforcer ces bons comportements s'ils connaissent les règles de base, s'ils sont engagés et s'ils aiment leur expérience en classe. Bien entendu, la collaboration des parents est primordiale pour y arriver. La réforme de l'éducation peut permettre de créer des modèles de gouvernance locale qui permettent aux parents, aux

⁴ Janusz Korczak, *Les moments pédagogiques*, Varsovie, 1919 [traduction].

⁵ <http://www.ohrc.on.ca/fr/la-loi-sur-la-s%C3%A9curit%C3%A9-dans-les-%C3%A9coles-de-lontario-discipline-et-discrimination-dans-les-%C3%A9coles>

élèves et au personnel de se rencontrer plus souvent, d'anticiper les problèmes avant qu'ils surgissent et de s'assurer de tisser des liens de confiance et d'établir un but commun pour l'apprentissage. De cette façon, les enseignants sont respectés, les parents renforcent ce respect, et les élèves sont également respectés et reçoivent un renforcement positif pour leurs comportements positifs, y compris de la part de leurs pairs.

L'initiative des Écoles Respectueuses des Droits d'UNICEF est un excellent exemple d'un modèle d'éducation qui favorise ce genre d'engagement des élèves et des parents menant à des résultats positifs en suscitant la participation de toute la communauté scolaire dans une culture d'apprentissage axée sur les droits des enfants. Les écoles rassemblent les élèves, les parents, les enseignants, le personnel de soutien et le voisinage pour cerner leurs forces, en apprendre davantage sur les droits des enfants et proposer (et mettre en œuvre) un plan dans lequel les écoles deviennent l'incarnation locale des principes des droits des enfants. Au Royaume-Uni, où le modèle canadien de réforme de l'éducation a été mis en œuvre dans plus de 3 000 écoles, les résultats d'évaluations officielles montrent de meilleurs liens entre les élèves et le personnel, une amélioration du comportement des élèves dans les écoles, des contributions positives de la part des élèves dans la collectivité, une attitude positive à l'égard de l'inclusion, de meilleures relations entre les élèves, une attitude positive à l'égard de la diversité, une amélioration des relations entre les membres du personnel et une amélioration de l'engagement des élèves quant à l'apprentissage.⁶ Les élèves ont signalé que le fait de connaître leurs droits leur permet de devenir de meilleurs apprenants et les munit des compétences nécessaires pour gérer l'intimidation et les comportements nuisibles lorsqu'ils surviennent.

Il y a toute une foule d'autres initiatives qui enseignent aux élèves le principe fondamental des droits de la personne, du respect pour la dignité et de la diversité de toutes les personnes.

- Racines de l'empathie est un de ces programmes qui a fait ses preuves, réduisant le degré d'agressivité chez les élèves participants tout en améliorant leurs compétences sociales et affectives, et en faisant progresser l'empathie. Ce programme d'intelligence émotionnelle vient bâtir la tolérance, la compassion, la paix et l'amitié chez les élèves par les visites en classe d'un nourrisson et de son parent à des intervalles réguliers, permettant aux élèves d'observer les sentiments et le développement du nourrisson. Les enfants apprennent également l'attitude parentale responsable en observant une relation d'amour entre le parent et le nourrisson.⁷
- CISV (anciennement Villages internationaux d'enfants) est une organisation internationale avec sections locales qui lutte pour la paix et le développement des droits de la personne dans le monde ainsi que les objectifs de développement durable des

⁶ Voir par exemple : Université de Brighton. *UNICEF rights respecting schools evaluation*, 2010.

<https://www.brighton.ac.uk/research-and-enterprise/groups/education/research-projects/unicef-rights.aspx>

⁷ Racines de l'empathie, <https://frcan.rootsofempathy.org/roots-of-empathy/>.

Nations Unies. CISV œuvre en ayant recours à l'éducation sur la paix et offre des programmes d'apprentissage expérientiels pour développer les attitudes, les compétences et les connaissances afin de créer des citoyens du monde qui se prôneront l'évolution positive.⁸ CISV dirige divers programmes, par exemple des programmes de formation en leadership, des échanges culturels et le programme phare « Village » qui rassemble des enfants de 11 ans de différents pays pour un camp d'un mois afin de les inspirer à imaginer un monde plus juste où règne la paix.⁹

- Fusion Jeunesse est un organisme de bienfaisance du Québec qui propose un programme d'entrepreneuriat conçu pour lutter contre le désengagement des élèves. L'organisme vient d'ouvrir un bureau au Nouveau-Brunswick. Par ses programmes d'entrepreneuriat et de leadership appuyés par les étudiants postsecondaires et des dirigeants d'entreprises locales, Fusion Jeunesse aide les élèves qui présentent des risques à faire renaître un intérêt pour l'apprentissage, à l'instar de l'approche révolutionnaire employée dans le secteur francophone du Nouveau-Brunswick par Place aux compétences. Fusion Jeunesse vise à motiver les jeunes à entreprendre des projets créatifs et commerciaux sur divers sujets, que ce soit des expériences scientifiques, des spectacles d'opéra, des concours de robotique ou la création de jeux vidéo.¹⁰
- Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO offre une gamme de programmes prometteurs pour les élèves du secondaire dans le domaine de la citoyenneté mondiale et de l'éducation sur les droits de la personne pour appuyer la compréhension, la paix, le dialogue interculturel, le développement durable et la qualité de l'éducation à l'échelle internationale.¹¹ Chaque année, les écoles membres créent des projets pour les élèves en lien avec le mandat de l'UNESCO et les objectifs de développement durable des Nations Unies.¹²
- Global Brigades est un autre organisme sans but lucratif qui gagne en popularité dans les établissements scolaires du Nouveau-Brunswick. Cet organisme appuie la citoyenneté mondiale en s'alliant aux étudiants universitaires pour aborder les disparités sur le plan économique et de la santé à l'étranger dans des domaines comme l'accès à l'eau, les services médicaux, les entreprises locales et le logement.¹³

Au fil des ans, nous avons vu les deux secteurs du Ministère se heurter à d'importantes difficultés sur le plan de l'éducation, y compris la dualité dans l'éducation, l'éducation inclusive, la politique culturelle et comment faire en sorte que tous les élèves se sentent bien accueillis, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants, d'Autochtones ou de LGBTQ+. Nous sommes convaincus

⁸ CISV Canada, Éducation sur la paix, <https://cisvcanada.org/about-us/education/>.

⁹ CISV Canada, Village, <https://cisvcanada.org/programmes/village/>.

¹⁰ Fusion Jeunesse, <https://fusionjeunesse.org/domaine/science-et-genie/>.

¹¹ Réseau des écoles associées de l'UNESCO, About the Network, https://aspnet.unesco.org/en-us/Pages/About_the_network.aspx.

¹² *Ibid*, Worldwide Action, https://aspnet.unesco.org/en-us/Pages/Worldwide_action.aspx.

¹³ Global Brigades, <https://www.globalbrigades.org/>.

que le potentiel de transformation réelle repose dans l'adoption d'une philosophie d'ensemble pour l'éducation qui soutient tous les efforts et qui s'appuie sur nos obligations légales et morales envers les élèves grâce à une réforme de l'éducation fondée sur le partage des valeurs et du respect pour les droits des enfants, comme l'établit la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Après plus de 70 ans d'éducation sur les droits de la personne, suivant la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, et 50 ans après que le Nouveau-Brunswick a célébré le programme d'égalité d'accès, il est grand temps que le Ministère s'engage de façon officielle à un programme d'éducation sur les droits de la personne par l'entremise d'une réforme du programme scolaire et d'une transformation du système.

Selon le défenseur, la réforme de l'éducation axée sur les droits des enfants doit être au cœur de cette transformation pour veiller à ce que les principes fondamentaux des droits des enfants, comme l'égalité de tous les apprenants, les approches axées sur l'intérêt supérieur de l'enfant, l'engagement à l'apprentissage tout au long d'une vie avec le souci du droit des enfants au développement de son plein potentiel, les mesures pour favoriser la participation des enfants dans les écoles et les salles de classe, et un engagement durable à protéger les enfants de toutes les formes de danger, soient mis en évidence dans tous les aspects de la vie scolaire, qu'ils relèvent des programmes scolaires ou non. Parallèlement, les enfants doivent découvrir tous les droits de la personne, surtout les droits des femmes,¹⁴ des minorités raciales,¹⁵ des personnes ayant un handicap,¹⁶ des personnes LGBTQ+¹⁷ et des Autochtones¹⁸, ces droits étant protégés par des instruments juridiques sur les droits de la personne à l'échelle planétaire et par la *Charte canadienne des droits et libertés*. De cette façon, nos écoles peuvent incarner les objectifs de l'éducation décrits à l'article 29 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et transformer notre province pour le mieux, en hommage aux générations précédentes qui ont fait d'énormes sacrifices pour améliorer notre qualité de vie.

¹⁴ Assemblée générale de l'ONU, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 18 décembre 1979, A/RES/34/180, sur Internet : <https://www.refworld.org/docid/3b00f2244.html>

¹⁵ Assemblée générale de l'ONU, *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, 21 décembre 1965, Nations Unies – Recueil des traités, volume 660, p. 195, sur Internet : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c0f4fbd2>

¹⁶ Assemblée générale de l'ONU, *Convention relative aux droits des personnes handicapées : résolution adoptée par l'Assemblée générale*, 24 janvier 2007, A/RES/61/106, sur Internet : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=497f083f2>

¹⁷ Assemblée générale de l'ONU, *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, résolution de l'Assemblée générale 2200A (XXI) du 16 décembre 1966, et la *Résolution sur la protection contre la violence et les autres violations des droits de l'homme en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre*, A/HRC/RES/17/19

¹⁸ Assemblée générale de l'ONU, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : résolution adoptée par l'Assemblée générale*, 2 octobre 2007, A/RES/61/295, sur Internet : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=471355bc2>

RECOMMANDATION 1

Il est recommandé que la Loi sur l'éducation soit modifiée pour y intégrer les objectifs de l'éducation de l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies comme partie intégrante des objectifs de l'éducation des lois du Nouveau-Brunswick et pour demander aux écoles et aux systèmes d'éducation dans son ensemble de promouvoir la citoyenneté mondiale, l'éducation sur la citoyenneté mondiale et les droits de la personne dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Pour permettre la mise en œuvre de cet engagement législatif, il est recommandé :

- i. d'établir une unité de citoyenneté mondiale et d'éducation sur les droits de la personne dans chacun des secteurs (francophone et anglophone) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ces nouvelles unités auraient pour objet de : 1) gérer les programmes existants pour l'éducation inclusive, la dualité et la formation en langue seconde, le transfert des connaissances culturelles, l'histoire autochtone, les programmes d'éducation sur la vérité et la réconciliation et les soutiens aux programmes d'éducation pour les LGBTQ+ et les nouveaux arrivants ; 2) entreprendre un programme de réforme pluridisciplinaire pour proposer de nouveaux modèles d'éducation sur les droits des enfants et les droits de la personne, des centres d'éducation à la petite enfance en prématernelle jusqu'à la douzième année. De plus, les districts scolaires devraient établir dans leurs directions d'éducation existantes des unités de citoyenneté mondiale et d'éducation sur les droits de la personne pour garantir la mise en œuvre à l'échelle des districts et des écoles ;***
- ii. que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance achève et lance le module des droits des enfants comme formation d'introduction obligatoire dans le cadre de la prestation des services intégrés. Ce travail devrait également être intégré à une formation pour tous les enseignants et le personnel scolaire, ainsi qu'aux initiatives de formation sur les soins axés sur les traumatismes et tout autre programme de formation fondamentale pour les professionnels qui participent à la prestation de services aux enfants et aux jeunes, et ce, dès la petite enfance.***

Autres stratégies pour la réforme de l'éducation

Inclusion scolaire actuelle

Pendant que nous nous préparons à lancer notre soumission, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé une nouvelle phase de consultations sur la réforme de l'éducation inclusive au Nouveau-Brunswick. Le défenseur suivra ces consultations avec beaucoup d'intérêt et envisagera la présentation de soumissions supplémentaires sur cet aspect fondamental des services d'éducation dans notre province. L'été dernier, notre bureau a tenu le 8^e cours d'été international relatif aux droits de l'enfant à l'Université de Moncton sous le thème du droit des enfants à l'éducation inclusive. Plusieurs leçons importantes ont été tirées de ces échanges et elles permettent de clarifier nos recommandations initiales ci-dessous. Le *Rapport sur l'état de l'enfance 2019* présente quatre leçons principales qui continuent d'éclairer l'ensemble de nos efforts de défense :

- 1) Le droit à l'éducation ne débute pas avec l'entrée à l'école, mais à la naissance. Les parents sont des partenaires essentiels dans l'application de ce droit, mais les établissements publics doivent les appuyer, surtout lorsqu'il s'agit de parents et d'enfants vulnérables. Les centres professionnels d'éducation à la petite enfance et les mesures de soutien doivent garantir que le droit à l'éducation n'est pas compromis à la petite enfance, puisqu'il s'agit du fondement de l'apprentissage de toute une vie et du développement du plein potentiel de l'enfant.
- 2) Les jeux non structurés sont un élément essentiel du droit à l'éducation à la petite enfance et plus tard dans la vie.
- 3) Tous les milieux d'apprentissage peuvent bénéficier des approches de l'éducation inclusive lorsqu'ils sont correctement financés et dotés en ressources. Les milieux d'éducation inclusive doivent appuyer la diversité d'apprenants sans compromettre les droits des langues officielles minoritaires ou les droits autochtones.
- 4) L'éducation inclusive n'est pas simplement une priorité sur le plan politique, économique ou social, ou un choix politique, mais bien un droit fondamental des enfants handicapés. Il s'agit d'une demande d'égalité qu'il faut protéger et qui peut transformer et améliorer nos milieux d'apprentissage pour tous les élèves lorsqu'on s'en sert comme il se doit.

L'article 24 de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* des Nations Unies, ratifié par le Canada peu après son adoption en 2006, proclame clairement le droit fondamental des personnes handicapées à des milieux d'éducation inclusifs. La *Convention*

relative aux droits de l'enfant des Nations Unies appuie manifestement la pratique de l'éducation inclusive en tant que droit non seulement pour les apprenants ayant un handicap, mais pour tous les enfants qui risquent d'être marginalisés, que ce soit en raison de leurs capacités, de leur sexe, de leur race, de leur religion ou pour tout autre motif ou distinction, aux termes de l'article 23 sur les droits des enfants handicapés, des articles 28 et 29 sur le droit à l'éducation et les objectifs de l'éducation, et des articles 2, 3 et 6 sur les droits à l'égalité, à la prise de décision selon l'intérêt supérieur de l'enfant et au droit à la vie, à la survie et au développement de son plein potentiel. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies l'a indiqué clairement dans ses commentaires généraux et observations finales, surtout le commentaire général n° 9 portant sur les droits des enfants handicapés. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes ayant un handicap, qui a visité l'école Nashwaaksis Middle School de Fredericton le 19 avril 2019, avait raison de souligner le Nouveau-Brunswick pour ses réalisations d'intégration du droit à l'éducation inclusive comme pratique d'éducation fondamentale dans la province. Le Nouveau-Brunswick ne peut pas se permettre de se retrancher dans des pratiques moins inclusives qui respectent moins les droits dans ce domaine.

Parallèlement, le défenseur entend les griefs des parents d'élèves handicapés depuis bon nombre d'années. Ce ne sont pas toutes les salles de classe qui peuvent satisfaire aux besoins spéciaux de tous les apprenants en tout temps, mais chaque enfant a le droit d'être protégé contre l'exclusion sociale que peuvent causer des formes de pratiques d'éducation ségrégatives. Le défenseur demande au gouvernement de renouveler son engagement à une approche de principes aux pratiques de l'éducation inclusive tout en fournissant aux élèves les soutiens nécessaires pour satisfaire à leurs besoins, à la fois sur le plan de l'éducation en classe et par l'entremise de programmes d'éducation spécialisée ou individualisée.

Par le passé, notre défense de l'éducation inclusive a trop souvent été dogmatique, comme si la salle de classe ordinaire devait être le seul mode de prestation des services d'éducation. Ainsi, malgré notre fière reconnaissance de la pratique d'éducation inclusive du Nouveau-Brunswick, trop d'élèves sont laissés de côté et envoyés à la maison avec très peu de soutien en tutorat lorsqu'ils ne peuvent pas s'épanouir dans une classe ordinaire. Cette défense de principe des approches d'éducation inclusive présente le risque que les impératifs budgétaires puissent refuser aux élèves à besoins spéciaux les soutiens additionnels à l'extérieur d'une classe ordinaire. Il faut obtenir les ressources adéquates nécessaires à l'éducation inclusive afin que tous les élèves puissent atteindre leur plein potentiel. Il est possible d'obtenir un engagement de principe aux droits à l'éducation inclusive tout en offrant des soutiens éducatifs spécialisés dans les écoles publiques pour que tous les apprenants puissent réussir dans des conditions équitables.

Nombre de cas du Bureau du défenseur donnent à penser que les mesures d'adaptation pour les enfants handicapés dans nos écoles ne satisfont pas aux normes légales établies par la *Loi sur les droits de la personne*¹⁹ du Nouveau-Brunswick, la *Charte canadienne des droits et libertés*,²⁰ et la jurisprudence de la Cour suprême du Canada, comme la décision dans l'affaire *Moore*.²¹ Les enfants ayant un handicap ont visiblement le droit à l'éducation inclusive. Ce droit n'existe pas à l'exclusion de certaines mesures spéciales d'adaptation, et ne libère pas le gouvernement de son obligation légale d'offrir des mesures d'adaptation pour le droit à l'éducation de tous les enfants par une approche axée sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

De plus, bien que tous les apprenants aient le droit d'être intégrés au contexte de la classe d'une école publique, et que certains apprenants aient besoin de mesures d'adaptation supplémentaires, souvent dans un milieu d'apprentissage plus petit et plus personnalisé, l'inclusion scolaire n'a jamais visé à exiger que les écoles et les enseignants endurent les mauvais comportements dans la salle de classe. Les enseignants nous disent souvent que les élèves ayant des besoins spéciaux ne constituent pas le problème ; nous devons veiller à ce que les approches d'inclusion scolaire ne deviennent pas le bouc émissaire et ne prennent pas le blâme pour les élèves qui ont de graves problèmes comportementaux. Les élèves qui ont de graves problèmes comportementaux perturbent davantage la classe que les autres. Ces élèves ont aussi souvent besoin de soutiens intensifs et leur comportement pourrait être le signe d'un trouble de santé mentale sous-jacent ou d'un traumatisme survenu à la maison ou à l'école. Ces élèves devraient se voir offrir, de façon proactive, tous les soutiens que les écoles peuvent offrir, mais leurs camarades de classe n'ont pas à endurer les comportements perturbateurs. Tous les comportements dans la salle de classe qui privent les autres d'un milieu d'apprentissage positif doivent être gérés et réglés, efficacement et sans exception, au moment où ils se présentent. Le fait de prendre des mesures énergiques pour renforcer de façon continue la communication et le dialogue entre les parents et le personnel de l'école aura la plus grande incidence sur le maintien efficace du milieu d'apprentissage positif garanti à chaque élève aux termes de la *Loi sur l'éducation*. Grâce aux soutiens et aux interventions appropriés, les écoles peuvent devenir des lieux sûrs où les élèves qui adoptent des comportements perturbateurs apprennent à

¹⁹ *Loi sur les droits de la personne*, L.R.N.-B. 2011, ch. 171, <<https://www.canlii.org/fr/nb/legis/lois/lrn-b-2011-c-171/148629/lrn-b-2011-c-171.html>>

²⁰ *Loi constitutionnelle de 1982*, Annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), ch. 11, <<https://www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/annexe-b-de-la-loi-de-1982-sur-le-canada-r-u-1982-c-11/97548/annexe-b-de-la-loi-de-1982-sur-le-canada-r-u-1982-c-11.html>>

²¹ *Moore c. Colombie-Britannique (Éducation)*, 2012 CSC 61 (CanLII), [2012] 3 RCS 360, <<https://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/2012/2012csc61/2012csc61.html>>

s'autoréguler et où ils peuvent, à la longue, confier à autrui le traumatisme qu'ils ont vécu et obtenir de l'aide pour le surmonter.

Nous devons également souscrire plus pleinement à l'inclusion scolaire comme modèle d'éducation qui soutient non seulement les élèves ayant des besoins spéciaux, mais aussi les nouveaux arrivants, les élèves doués, les élèves autochtones, les élèves LGBTQ+ et tous les autres aspects de la diversité dans nos salles de classe. Aujourd'hui, dans les milieux de l'éducation du Nouveau-Brunswick, nous souscrivons à cette définition élargie du terme « inclusion scolaire ». D'après le défenseur, nous devons le faire encore davantage. Nous devons relever le défi de fournir aux apprenants autochtones des milieux d'inclusion scolaire qui respectent les droits des communautés des Premières Nations et des Métis de s'approprier leurs propres établissements scolaires, comme nous le faisons depuis des années dans les milieux scolaires des minorités linguistiques.

Parallèlement, les systèmes d'éducation francophones et anglophones doivent tous deux être plus sensibles à la nécessité de mettre en œuvre un programme intégratif qui tient compte de la colonisation et de l'histoire du Canada du point de vue des Autochtones, tout en fournissant aux apprenants autochtones les soutiens linguistiques et culturels et l'instruction dans leur langue maternelle qui sont essentiels à leur développement individuel et collectif. Les programmes de préservation de la culture et de la langue des Abénaquis doivent être considérablement élargis afin de relever le défi de réappropriation et de préservation de la langue pour tous les enfants micmacs et wolastoqiyiks.

Pour les enfants et les jeunes nouvellement arrivés, des soutiens intensifs en matière de formation linguistique dans les semaines et les mois suivants leur arrivée au Canada sont particulièrement importants pour donner aux enfants nouvellement arrivés l'occasion de s'intégrer de façon harmonieuse et juste. Parallèlement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait déterminer quels autres soutiens à la langue d'origine peuvent être offerts dans les écoles du Nouveau-Brunswick de manière à mieux soutenir la diversité croissante et le tissu multiculturel de notre société et à soutenir le droit de l'enfant à l'identité et les droits des minorités.

Le défenseur croit fermement qu'en acceptant ce nouveau tissu diversifié et multiculturel et en célébrant le patrimoine autochtone du Nouveau-Brunswick, nous serons en mesure de guérir plus facilement les vieilles blessures et de combler le fossé durable qui entraîne toujours des difficultés dans notre province aujourd'hui, chaque fois que les politiques en matière de langue refont leur apparition et opposent les uns aux autres les dirigeants des communautés des deux langues officielles, ancrés dans leur solitude.

Les écoles axées sur les droits des enfants offrent des milieux scolaires inclusifs, pas seulement pour les élèves ayant des besoins spéciaux, mais pour tous les apprenants. Les données figurant dans notre *Rapport sur l'état de l'enfance* nous rappellent qu'en tant qu'éducateurs et administrateurs, nous devons prêter une attention accrue aux problèmes qui touchent les groupes d'enfants vulnérables. Nous devons soutenir plus particulièrement les élèves issus de familles et de foyers aux prises avec la pauvreté ainsi que les élèves LGBTQ+. Ils sont, de loin, les enfants les plus vulnérables dans nos salles de classe, et nous devons prendre un engagement fondé sur des principes à faire de nos écoles des lieux accueillants et sûrs où ils peuvent s'épanouir et nous aider à bâtir un monde plus inclusif. À l'heure actuelle, nous n'avons pas accès à une vue d'ensemble de données en matière des jeunes victimes de traumatisme, mais nos dossiers nous indiquent que ces enfants présentent un degré semblable, ou peut-être même plus élevé, de difficultés d'apprentissage que les enfants LGBTQ+ et les enfants vivant dans la pauvreté. Ils ont également besoin de toute notre attention et de tout notre soutien.

RECOMMANDATION 2

Il est recommandé que la réforme actuelle des services d'éducation fournisse une occasion d'intégrer à notre Loi sur l'éducation un engagement clair à l'égard du droit à une éducation inclusive. Cet engagement devrait être compatible avec les droits institués à l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant. Afin de concrétiser davantage cet engagement juridique à l'égard d'une éducation inclusive, il est recommandé que :

- i. les unités de citoyenneté mondiale et d'éducation sur les droits de la personne et les spécialistes de district mentionnés ci-dessus coordonnent les réformes du programme d'inclusion scolaire et de la politique sur l'inclusion scolaire, en collaboration avec des spécialistes des services d'éducation ; ces réformes devraient élargir la mise en œuvre de principes d'inclusion scolaire dans les écoles du Nouveau-Brunswick au profit de tous les apprenants, quel que soit leur handicap, leur race, leur genre, leur patrimoine culturel, leur langue, leur sexe, leur condition sociale, leurs croyances ou leurs opinions, ou toute autre considération qui pourrait les avoir historiquement défavorisés ou avoir défavorisé des personnes se trouvant dans la même situation quant aux efforts déployés pour réussir à l'école et pour obtenir l'égalité d'accès à l'éducation ;***
- ii. le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance doit prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre et promouvoir l'instruction dans la langue maternelle pour tous les élèves des Premières Nations et des Métis du Nouveau-Brunswick qui sont intéressés, notamment par l'entremise de***

- l'établissement d'un conseil provincial sur l'éducation autochtone, le patrimoine abénaquis et la réappropriation et la promotion de la langue ; ce conseil devrait avoir le mandat de fournir au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance un rapport annuel sur les progrès réalisés relativement à un plan stratégique visant la préservation et la promotion des langues autochtones et sur les progrès mesurés par rapport aux résultats en éducation pour les enfants autochtones ; étant donné la vulnérabilité des langues autochtones au Nouveau-Brunswick, ce conseil doit être établi avant que toute autre réforme du système d'éducation soit mise en œuvre ;*
- iii. le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance développe un plan d'action en consultation avec le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick, les associations multiculturelles et des groupes représentatifs afin d'améliorer les services d'éducation inclusive pour les enfants immigrants, nouvellement arrivés et faisant partie d'une minorité raciale ; il faudrait tenir compte, dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action, des voix des élèves immigrants et nouvellement arrivés et des recommandations présentées dans le rapport 2017-2018 du groupe Action des jeunes Atlantique ;*
- iv. le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et l'ensemble des districts scolaires examinent leurs politiques afin de veiller à ce que les programmes d'inclusion scolaire répondent aux besoins des enfants qui vivent dans la pauvreté et des enfants et des jeunes LGBTQ+, ainsi que des enfants victimes de traumatisme.*

Soutenir les écoles et les enseignants

Une note encourageante dans le livre vert, qui a été reprise de façon répétée par le premier ministre et le ministre de l'Éducation, c'est l'engagement du gouvernement à soutenir les écoles et les enseignants. Ce soutien semble aller au-delà de l'établissement habituel des priorités en matière de dépenses en santé et en éducation, et il semble qu'il s'agisse d'un engagement sincère à laisser les enseignants gérer leurs classes et jouer le rôle d'innovateurs dans le système, plutôt que d'imposer des solutions depuis le sommet. Nous convenons que cette approche se faisait attendre depuis longtemps. Elle suit également les conseils du vérificateur général, soit de ne pas politiser la réforme de l'éducation et de respecter les plans en place en faisant confiance aux responsables.

Il fut un temps où les associations de parents d'élèves et enseignants, les associations parents-maîtres et plus de 50 conseils scolaires locaux de la province géraient très étroitement les écoles locales. À l'époque, les enseignants étaient beaucoup moins nombreux. Ils étaient très populaires et inspiraient beaucoup de respect dans leurs collectivités locales. À la suite d'une

période de rationalisation de la gouvernance des écoles, d'abord dans les années 1960, puis de nouveau dans les années 1980 et dans les années 1990, les conseils scolaires ont été fusionnés, puis remplacés par les conseils d'éducation de district. Le nombre de membres des associations parents-maîtres a chuté. Les comités consultatifs de parents auprès des écoles ont été remplacés par les comités parentaux d'appui à l'école, mais chacune de ces structures, comme les conseils d'éducation de district eux-mêmes, ont eu de la difficulté à recruter des membres élus, peut-être parce que la structure de gouvernance a beaucoup moins de pouvoir que les anciens conseils scolaires avaient. Nous craignons qu'à un moment donné, dans ce processus, le dialogue ouvert et la confiance entre les enseignants, les écoles et les familles aient été rompus. Tandis que les parents se sentaient investis et engagés dans le soutien aux enseignants et aux écoles, ils perçoivent maintenant, de plus en plus, les services d'éducation comme un service public plus distant qu'ils doivent surveiller afin de veiller à l'intérêt supérieur de leurs enfants. Il faut que cela change, et un dialogue respectueux et un sentiment de communauté, à l'appui de l'éducation, doivent être rétablis.

Le gouvernement doit en faire plus pour soutenir les écoles et les enseignants, et ce, en mettant en place des systèmes d'administration scolaire qui rétablissent la confiance et la collaboration entre les parents et l'école. Il doit y avoir plus de façons de faire en sorte que les parents et les collectivités se sentent engagés dans le développement et l'administration scolaires tout en soutenant les directeurs et les enseignants, qui sont les responsables dans les écoles, et les leaders pédagogiques. Il faut absolument apporter un plus grand soutien aux associations étudiantes et aux assemblées étudiantes. Des assemblées scolaires, auxquelles les élèves, les parents et les collectivités participent, devraient être tenues au moins deux fois par année. Dans ces réunions, tous pourraient discuter ensemble des objectifs du plan d'amélioration de l'école, et les enseignants et les administrateurs scolaires pourraient faire part, aux parents, des progrès réalisés par l'école relativement au plan d'éducation global de la province.

Des ressources de perfectionnement professionnel devraient aussi être fournies pour informer les enseignants de l'ensemble du Nouveau-Brunswick des ressources et des services qui sont offerts aux enfants et aux jeunes ici, dans notre province. Les écoles et les districts pourraient contrer les « cloisonnements » qui existent dans les modèles de services actuels à l'échelle du Nouveau-Brunswick en convoquant des séances en petits groupes avec des représentants de l'unité psychiatrique pour enfants et pour jeunes, du Centre Pierre-Caissie, des équipes de prestation des services intégrés (PSI), des services de protection de l'enfance, des services aux enfants pris en charge et du Bureau du défenseur des enfants et des jeunes afin qu'ils puissent s'informer les uns les autres des services et des processus d'aiguillage. Des outils novateurs pourraient être élaborés et soutenus afin d'établir de meilleurs liens entre les écoles, les élèves et les collectivités en général et de développer le service civique et le bénévolat.

Le modèle de prestation des services intégrés a été déployé à l'échelle de la province, ce qui a mené à une réorganisation importante des ressources, mais de nombreux titulaires de classe n'ont pas été informés de la PSI ni n'ont reçu de formation sur la façon de commencer à travailler comme professionnel au sein d'une équipe multidisciplinaire ou sur la façon de cerner d'autres services et de collaborer avec eux afin de communiquer avec un enfant dont le traumatisme influe sur la maturité scolaire et l'apprentissage. Les enseignants profiteront également d'une formation sur les droits des enfants, qui leur fournira les outils et les mécanismes permettant aux élèves de faire un pas vers l'avant et de participer activement à leur propre plan d'éducation.

Bien que la société civile collabore de nombreuses façons avec les écoles, le bénévolat dépend en grande partie des parents des élèves qui fréquentent l'école. Les programmes de dîners chauds, les programmes de déjeuners à l'école et le bénévolat dans le cadre d'une foule d'activités récréatives et de collectes de fonds sont tous importants. Pour que le Nouveau-Brunswick quitte le groupe des provinces les plus pauvres de la confédération et crée un programme et un système d'éducation civique de classe mondiale, nous devons exploiter le plein potentiel du partenariat entre la société civile et le secteur des entreprises dans le domaine de l'éducation. Le programme d'orchestre pour enfants de Sistema sert déjà d'excellent exemple à cet égard ; il fait la promotion des programmes de musique et d'art et du développement social dans nos quartiers les plus vulnérables. Les collectivités, les entreprises et les œuvres de bienfaisance peuvent aussi soutenir un plus grand nombre d'activités sportives et récréatives, le perfectionnement professionnel pour les enseignants, l'accès à un jumelage professionnel, des possibilités d'emploi et de formation pour les élèves, et bien plus encore, y compris la participation des aînés et des personnes âgées à cette initiative.

RECOMMANDATION 3

Il est recommandé que la Loi sur l'éducation soit modifiée de manière à exiger la tenue annuelle de deux assemblées scolaires auxquelles les étudiants, les parents et les collectivités en général participent et à ce que les assemblées aient le mandat d'aider les comités parentaux d'appui à l'école à mettre sur pied des services de soutien aux enseignants, aux classes et aux écoles. Afin de faire progresser ces réformes, il est aussi recommandé que :

- i. le personnel de soutien dévoué des conseils d'éducation de district et des comités parentaux d'appui à l'école, conformément à l'article 38.2 de la Loi sur l'éducation, soit augmenté à l'échelon ministériel et qu'un personnel de soutien dévoué soit aussi embauché dans chaque district scolaire ;***
- ii. le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance élabore, en collaboration avec les districts scolaires, un programme de formation visant à orienter les enseignants, le personnel scolaire et les administrateurs vers les fournisseurs locaux et provinciaux de services et de soutiens aux enfants et à les aider à établir des***

liens avec ces fournisseurs afin de contrer le cloisonnement des connaissances et d'améliorer la sensibilisation aux services utiles ainsi que l'aiguillage vers ces services. Exemples d'organisations à inclure à ces réunions : unité psychiatrique pour enfants et pour jeunes, Centre Pierre-Caissie, équipes de prestation des services intégrés, services de protection de l'enfance et services aux enfants pris en charge, Grands Frères Grandes Sœurs, Clubs Garçons et Filles, associations des guides et des scouts, des cadets, des YMCA, Fusion Jeunesse, CISV, Racines de l'empathie, de l'Alliance Pro-jeunesse et du Bureau du défenseur des enfants et des jeunes.

- iii. le Ministère, les conseils d'éducation de district et les écoles travaillent avec des organisations de la société civile et avec le milieu des affaires pour promouvoir les programmes de bénévolat, de sports, de récréation, d'emploi et de développement de carrière. Ces programmes bénéficient aux élèves et favorisent les objectifs de planification du programme scolaire et de l'éducation, tout en favorisant le sentiment d'appartenance et d'attachement des élèves avec l'école et la collectivité, en plus de maintenir et de favoriser le respect pour la profession d'enseignant.*

Mieux-être des élèves

En tant que défenseur, notre charge professionnelle nous renseigne régulièrement sur les difficultés que vivent les écoles en ce qui a trait au mieux-être des élèves. Les équipes de l'enfance et de la jeunesse et les enseignants nous font souvent part de la grande complexité des cas, à un âge de plus en plus jeune, et de l'anxiété généralisée dans les classes de niveau intermédiaire et dans les écoles secondaires. Dans ces circonstances, il est regrettable de constater la réduction et le ralentissement des initiatives de la direction du mieux-être à l'échelle du gouvernement.

Répetons-le, la santé mentale doit être prioritaire dans les écoles, tant sur le plan du financement que pour la formation destinée aux élèves et aux enseignants. Il est suggéré d'offrir aux enseignants un perfectionnement professionnel sur la santé mentale et le mieux-être (pour eux-mêmes et pour les élèves) (p. ex. la formation Changeons les Mentalités de l'Association canadienne pour la santé mentale ou le programme de premiers soins en santé mentale de la Commission de la santé mentale du Canada). Chaque district scolaire devrait voir à ce que tous les enseignants et le personnel de soutien soient certifiés dans ce programme afin de mieux épauler les élèves et de diminuer l'épuisement professionnel. Il est également suggéré d'intégrer la santé mentale et le mieux-être au programme scolaire dans un langage adapté à l'âge dès l'école intermédiaire afin de normaliser le dialogue pour les élèves et les jeunes qui seront sans doute touchés par la santé mentale au cours de leur vie, que ce soit de façon directe ou indirecte.

Les équipes de l'enfance et de la jeunesse de la prestation des services intégrés aident grandement au traitement de nombreux problèmes complexes chez les élèves, mais les écoles continuent d'être confrontées au quotidien à des difficultés comme la consommation de drogues, les problèmes comportementaux liés aux traumatismes, l'anxiété, la dépression, l'absentéisme chronique, la sexualisation et l'intimidation. Les élèves doivent obtenir de l'aide pour ces problèmes. Les administrateurs scolaires doivent connaître les obligations légales qui leur incombent de conserver un milieu positif sans discrimination,²² mais, plus important encore pour traiter de ces défis, ils doivent connaître les pratiques exemplaires et la façon d'y avoir accès et de les appliquer. L'accroissement des ressources destinées aux psychologues scolaires pourrait faire partie de la solution.

Les enfants et les jeunes nous ont aussi mentionné que l'école n'est pas toujours leur endroit sécuritaire de choix pour demander de l'aide s'ils sont aux prises avec des troubles de santé mentale. Les chercheurs affirment qu'au Nouveau-Brunswick, un jeune sur quatre vivra l'apparition d'un problème de santé mentale quelconque entre l'âge de 17 à 25 ans, mais, malgré cela, les jeunes représentent le groupe le moins susceptible de demander de l'aide. De plus, ceux qui demanderont effectivement de l'aide ne sont pas toujours aiguillés vers les soins dont ils ont besoin. Malheureusement, des recherches montrent également que l'intervention et le soutien précoces sont les meilleurs moyens de régler les problèmes de santé mentale et qu'en l'absence de soutiens fiables, les signes avant-coureurs de psychose et les troubles de santé mentale peuvent s'aggraver avec chaque épisode. Cela contribue au taux national de suicide chez les jeunes, problème qui prend de l'ampleur et qui a récemment été abordé dans une publication conjointe des défenseurs des enfants et des jeunes du Canada.²³

C'est pour traiter l'écart des soins que le Nouveau-Brunswick a participé pendant cinq ans à ACCESS Esprits Ouverts, réseau national de transformation des services de santé mentale des jeunes. Ce programme offert dans la Péninsule acadienne, dans la Première Nation d'Elsipogtog et dans le centre-ville de Saint John en est à la dernière phase, et les évaluations des recherches initiales laissent percevoir un rendement important du capital investi grâce aux espaces communautaires sécuritaires et aux soutiens d'intervention précoce qui respectent un modèle d'intervention « pour les jeunes, par les jeunes ». Nous exhortons le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à travailler avec d'autres partenaires de PSI pour financer l'exploitation des espaces sécuritaires ACCESS existants au Nouveau-Brunswick et le lancement du programme dans d'autres collectivités.

²² Voir par exemple : *School District No. 44 (North Vancouver) v. Jubran*, 2005 BCCA 201 (CanLII), <<http://canlii.ca/t/1k376>> et *Ross c. Conseil scolaire du district n° 15 du Nouveau-Brunswick*, 1996 CanLII 237 (CSC), [1996] 1 RCS 825, <<http://canlii.ca/t/1frbq>>

²³ Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes. *Rapport national sur le suicide chez les jeunes*. Septembre 2019. http://www.cccya.ca/Images/french/pdf/rapport_national_sur_le_suicide_chez_les_jeunes.pdf

Le rapport d'octobre 2017 sur la prestation de services intégrés et la transformation des services de santé mentale pour les jeunes au Nouveau-Brunswick, signé par les codirecteurs généraux du Groupe de recherche sur la santé et l'éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick, examine les réussites de la province et les idées pour l'avenir.²⁴ Le rapport fait état de divers domaines qu'il faut continuer d'améliorer, y compris l'engagement avec les collectivités autochtones, la création d'une structure de gouvernance de la PSI à l'échelon provincial, l'intégration d'un système de gestion commun de l'information en ligne pour les équipes de la PSI, l'élargissement continu du réseau d'excellence, et plus encore.²⁵ La PSI est appliquée dans toutes les écoles de la province, mais les enseignants de première ligne n'ont pas encore reçu suffisamment de formation sur le programme et la portée multidisciplinaire de ses interventions pour savoir quand, pourquoi et comment aiguiller les enfants vers ces interventions et leur offrir un soutien. Souvent, ils ne sont même pas au courant des élèves de leur classe qui reçoivent des soutiens de PSI. Cette situation doit changer.

Dans un rapport découlant d'un examen exhaustif des services de bien-être à l'enfance au Nouveau-Brunswick qui doit être publié sous peu, le défenseur recommande que la *Loi sur les services à la famille* soit remplacée par une loi sur les enfants plus précise et plus axée sur les droits de l'enfant, que le modèle de gouvernance de la PSI soit intégré à cette loi, et que cette dernière renforce la collaboration multidisciplinaire à l'échelle du gouvernement pour les services à l'enfance du point de vue des droits des enfants. Nous encourageons le Ministère et tous les partenaires de la PSI à soutenir ces recommandations et à travailler de concert pour améliorer le mieux-être des élèves à l'aide d'approches axées sur les droits des enfants et d'efforts intersectoriels.

RECOMMANDATION 4

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaille avec tous les partenaires de la PSI pour élargir le modèle de gouvernance de la PSI et créer un nouveau fondement législatif, conformément à la recommandation présentée dans l'examen des services de mieux-être des enfants mené par le défenseur et qu'il s'engage à adopter des solutions collaboratives axées sur les droits pour favoriser le mieux-être des élèves. Afin de donner suite à ces efforts, il est proposé :

- i. que le programme de formation sur la santé mentale et le mieux-être soit offert à tous les enseignants, soit au moyen de la formation *Changeons les mentalités* de l'Association canadienne pour la santé mentale ou du programme de premiers soins***

²⁴ Bill Morrison, Ph. D., et Patricia Peterson, Ph. D., *La transformation des services de santé mentale pour les jeunes au Nouveau-Brunswick*, 2017.

²⁵ *Ibid*, p. 49.

- en santé mentale de la Commission de la santé mentale du Canada, afin de mieux outiller les enseignants à protéger leur propre santé mentale et celle de leurs élèves ;*
- ii. que le Ministère embauche davantage de personnel de soutien, y compris des aides-enseignants, des personnes-ressources spécialistes en comportement, des intervenants en milieu scolaire et des spécialistes en autisme afin de soutenir l'éducation inclusive, de réduire le recours au tutorat à domicile et d'offrir un milieu d'apprentissage positif à tous les élèves ;*
 - iii. que le Ministère donne suite aux recommandations du rapport La transformation des services de santé mentale pour les jeunes au Nouveau-Brunswick 2017 afin d'appuyer le développement de la prestation de services intégrés à l'échelle de la province et auprès de tous les intervenants pertinents, y compris les enseignants et les aides-enseignants ;*
 - iv. que le Ministère travaille avec d'autres partenaires de la PSI pour soutenir les activités des espaces sécuritaires de ACCESS Esprits Ouverts et l'élargissement du programme pour inclure d'autres collectivités du Nouveau-Brunswick.*

Engagement des apprenants

L'un des principaux défis de la réforme de l'éducation au Nouveau-Brunswick aujourd'hui, c'est de voir à ce qu'en plus d'être prêts à apprendre, tous les élèves de la province veulent apprendre. Le taux de décrochage scolaire de la province est plutôt faible à l'échelle de l'Amérique du Nord, mais les administrateurs scolaires s'inquiètent du pourcentage de désengagement, c'est-à-dire le nombre d'élèves qui perdent tout intérêt pour l'apprentissage pendant qu'ils sont en classe ou à l'école. Des données du Cadre des indicateurs des droits de l'enfant 2019 laissent entendre que 20 % des élèves de 12^e année du Nouveau-Brunswick ne se sentent pas respectés à l'école. De plus, 28 % des élèves ont indiqué ne pas avoir l'occasion, au secondaire, de participer à des cours au choix qui les intéressaient, 29 % auraient aimé davantage d'occasions de suivre des cours dans les métiers spécialisés, et 25 % des élèves auraient aimé suivre plus de cours de beaux-arts. Presque 40 % ne ressentaient pas avoir eu l'occasion de participer à des expériences d'apprentissage liées à la carrière, et 45 % ont indiqué n'avoir eu aucune occasion de participer à des activités culturelles organisées à l'école.

Toutes ces expériences et ces données obtenues par sondage contribuent au fait alarmant que, lorsqu'on demande aux élèves s'ils ressentent un sentiment d'appartenance à l'école, seulement 30 % des élèves du Nouveau-Brunswick de la 6^e à la 12^e année ont répondu « oui ». Cela signifie que, pour 70 % des élèves, la réponse est « non ». **De plus, 35 % de ces élèves ont indiqué que l'éducation n'est pas importante pour eux.** Voilà donc le problème crucial auquel doit s'attaquer la réforme de l'éducation du Nouveau-Brunswick. L'éducation doit avoir de

l'importance pour les enfants. Il doit s'agir d'une priorité pour leurs parents et leur famille. Les enfants ont besoin du soutien de tous pour avoir la soif d'apprendre.

Dans le livre des Proverbes de la Bible, la sagesse invite les bonnes gens de préférer « la science à l'or le plus précieux ». Les anciens philosophes grecs étaient tous, comme signifie le mot « philosophe », amoureux de la sagesse. La soif de l'instruction et le désir de sagesse sont des vertus sociales de longue date qui semblent se faire rares au Nouveau-Brunswick. Hans Jonas, fondateur influent du domaine de la bioéthique, nous mettait déjà en garde en 1979, indiquant que, pendant l'ère technologique, nous aurions le plus besoin de la sagesse, mais nous y croirons encore moins²⁶. Voilà le défi des éducateurs de notre province en 2020 : faire renaître dans chaque enfant la soif de l'instruction, l'aptitude de pensée critique et l'amour de la sagesse.

L'une des priorités de la réforme indiquées dans le livre vert, c'est de s'assurer que nos enfants sont prêts pour l'avenir, c'est-à-dire stimuler l'innovation et développer les compétences requises pour affronter la concurrence mondiale des industries technologiques et axées sur la technologie. Cette préparation est sans aucun doute d'une grande importance. Cependant, il s'avère peut-être encore plus fondamental d'aider nos enfants à acquérir des compétences comme la compassion, l'empathie, la création de liens et le travail d'équipe pour résoudre des problèmes. Dans un système d'éducation réinventé pour le Nouveau-Brunswick, nous devons nous efforcer d'atteindre tous ces objectifs.

Cette réussite ne se produira pas en un clin d'œil. Évidemment, ce ne sont pas tous les élèves qui parviendront à se joindre à Plato et à Socrates dans l'agora du jour au lendemain. Pour certains élèves, c'est la classe le problème. Les Services de support à l'emploi et à la formation (SSEF) de Moncton sont un exemple de milieu d'apprentissage axé sur les forces pour les élèves qui présentent des difficultés dans un système plus traditionnel. À l'école Fredericton High School, le programme Entreprise offre un milieu spécialisé propice à l'apprentissage pour les élèves à risque de décrochage scolaire. L'ancienne méthode dogmatique pour l'éducation inclusive avait souvent pour effet d'amener les incubateurs de renouvellement de l'intérêt à fermer leurs portes. Une approche plus large à l'éducation inclusive éviterait le cloisonnement des élèves à besoins spéciaux dans des classes d'enfants en difficulté, tout en offrant une véritable occasion pour les jeunes de décrocher des modules d'apprentissage traditionnels pour réveiller l'intérêt. Des investissements dans ce type de modèles à divers endroits seraient très avantageux dans la province pour permettre aux élèves de reprendre goût à l'apprentissage.

²⁶ HANS, Jonas, *The Imperative of Responsibility: In search of an ethics for the technological age*, Chicago, University of Chicago Press, 1985, 263 p., p. 130. (traduit de l'allemand *Das Prinzip Verantwortung*).

L'un des modèles particulièrement intéressants visant à raviver l'intérêt pour l'apprentissage qui a connu un énorme succès au Québec est le modèle Fusion Jeunesse présenté dans l'introduction de la présente soumission. Fusion Jeunesse a été lancé comme organisme à but non lucratif communautaire à Montréal il y a plus de dix ans. L'organisme travaillait avec quelques écoles pour réduire le décrochage scolaire en rendant les classes du Québec plus intéressantes pour chaque enfant. Dix ans plus tard, le programme est en œuvre dans plus de 200 écoles du Québec et de l'Ontario, et il a remporté de nombreux prix pour la philanthropie et prix pour l'éducation ; il s'agit de l'une des entreprises sans but lucratif qui remportent le plus de succès au Canada, et elle offre maintenant, en date de 2020, des programmes et des services en France et à Fredericton (Nouveau-Brunswick) !

L'engouement et le sentiment de réussite qui entourent ce programme au Québec sont semblables à l'abondance de mesures de soutien que les Néo-Brunswickois ont connu avec le programme Sistema Nouveau-Brunswick. Sistema est un programme élaboré par Maestro Jose Abreu au Vénézuéla il y a environ 50 ans et, depuis, il transforme des collectivités partout dans le monde. Sistema donne à tous les enfants qui saisissent l'occasion un enseignement musical d'orchestre gratuit, et se concentre sur les quartiers où les besoins se font le plus sentir. Dans le cadre des programmes Sistema, les enfants acquièrent une discipline, et apprennent comment prendre soin de leur instrument et comment produire ensemble de l'excellente musique par l'entremise d'exercices et d'efforts. En développant ces talents, ils deviennent la fierté de leur famille et de leur collectivité et leur dévouement à l'apprentissage et au travail d'équipe se répercute sur tous les autres aspects de leur vie. Le rendement scolaire et les comportements prosociaux s'améliorent, les tensions familiales diminuent et, bien entendu, le programme permet de créer toute une nouvelle génération de talents musicaux excellents qui transforment leur collectivité d'innombrables façons.

Le gouvernement doit trouver une façon de travailler avec une approche proactive avec le secteur privé et les collectivités afin de mieux soutenir les entreprises comme Fusion Jeunesse et Sistema. La différence que ces programmes font dans la vie des enfants est indéniable.

Des recherches ont aussi montré que le modèle des Écoles Respectueuses des Droits d'UNICEF est un excellent mécanisme par l'entremise duquel les écoles peuvent favoriser un engagement plus grand des élèves. Les valeurs universelles que sont les droits des enfants, le respect et l'inclusion créent un ensemble de valeurs universelles et un sentiment de solidarité qui mènent à une participation accrue à la prise de décisions, à une meilleure résolution des conflits et à une diminution des préjugés et de l'intimidation.²⁷ Il aide à créer un sentiment d'appartenance

²⁷ UNICEF Canada, *Écoles Respectueuses des Droits d'UNICEF Canada*, https://unicef.ca/sites/default/files/imce_uploads/UTILITY%20NAV/TEACHERS/RRS/DOCS/UNICEF_Canada_Dec_1_2_Update_on_Rights_Respecting_Schools.pdf.

chez les jeunes élèves en leur donnant un contrôle sur leur expérience scolaire et en leur montrant la façon dont leurs droits peuvent améliorer leur vie à l'école. Le modèle des Écoles Respectueuses des Droits pourrait être examiné davantage dans l'optique de faire profiter de nombreuses autres écoles de la province de ces avantages. Une approche fondée sur les droits est généralement utile aux élèves ; elle leur permet de se rendre compte qu'ils sont valorisés et soutenus comme membres de la société et les aide à apprendre à respecter les droits de la personne et la dignité des autres.

Une dernière difficulté, à ce chapitre, serait de donner aux enfants une véritable voix au sein de leur propre communauté scolaire. Le ministère de l'Éducation devrait diriger la réforme des conseils étudiants afin de veiller à ce que les surveillants de ces réunions renforcent pleinement le pouvoir de décision des élèves et à ce qu'ils leur enseignent les aptitudes à la vie quotidienne liées au civisme, la gouvernance des assemblées délibérantes et la gestion organisationnelle. Nous entendons trop souvent parler de conseils étudiants qui n'ont aucun pouvoir décisionnel et de surveillants scolaires qui prennent toutes les décisions. Les membres des conseils étudiants n'ont aucune occasion de faire preuve d'initiative. On ne leur enseigne pas les règles des réunions ni la façon de diriger une réunion ; ils peuvent seulement exécuter les plans qu'un enseignant membre du personnel met à leur disposition. Les associations étudiantes dans les écoles devraient être des institutions représentatives et démocratiques où les enfants apprennent les bonnes pratiques en matière de participation communautaire, de gouvernance et de leadership.

RECOMMANDATION 5

Il est recommandé que les dispositions relatives à la gouvernance de la Loi sur l'éducation soient modifiées de manière à ce que toutes les écoles de la province élisent un conseil étudiant et tiennent un minimum de quatre assemblées étudiantes au cours de l'année scolaire. Les modifications apportées à la Loi devraient donner aux assemblées étudiantes le mandat de diriger et de soutenir les conseils étudiants dans l'exercice de leur mandat, la promotion des écoles respectueuses des droits, l'exécution du plan d'amélioration de l'école et la mise en œuvre, à l'échelle locale, du plan d'éducation. La Loi devrait exiger que chaque district scolaire désigne un élève qui assurerait la liaison avec le Bureau du défenseur des enfants et des jeunes. Dans le cadre de cette recommandation :

- i. à l'instar du processus d'engagement parental et communautaire, les modifications apportées à l'article 38.2 de la Loi devraient mettre en place un personnel dévoué dans chacun des secteurs éducatifs et à l'échelon des districts afin de soutenir la mise sur***

ped d'assemblées étudiantes et de conseils étudiants, ainsi que leur mission et leur mandat ;

- ii. pendant les années scolaires 2021-2025, chaque secteur du ministère de l'Éducation devrait mettre à l'essai les transformations liées aux droits des enfants, au moyen du programme des Écoles Respectueuses des Droits, dans au moins trois écoles de chaque district (au niveau primaire, intermédiaire et secondaire), et les résultats de ces essais devraient être évalués formellement par des équipes de recherches indépendantes composées d'universitaires ;*
- iii. les districts scolaires et le MEDPE doivent renouveler et améliorer leurs investissements dans les milieux d'apprentissage destinés aux élèves qui ne parviennent pas à s'adapter au système traditionnel, comme le programme SSEF de Moncton, et les reproduire dans d'autres régions de la province ; ils devraient également adopter une approche proactive pour travailler avec le secteur des entreprises, le secteur sans but lucratif et le secteur philanthropique pour mettre en œuvre des programmes comme Fusion Jeunesse et Sistema Nouveau-Brunswick à l'échelle du Nouveau-Brunswick.*

Investir dans l'éducation à la petite enfance

Pour répondre aux besoins en matière de préparation à l'école, un investissement dans la prestation des services intégrés aux jeunes enfants (d'âge préscolaire) équivalent à l'investissement effectué par le gouvernement provincial dans la prestation des services intégrés aux enfants d'âge scolaire est nécessaire. Cela exige que les garderies, les professionnels de la santé publique, les pédiatres, les professionnels de la protection de l'enfant et les professionnels du développement de la petite enfance travaillent de concert.

Il y a aussi l'enjeu permanent qu'est le manque de disponibilité des services de garde pour enfants. Le Défenseur des enfants et des jeunes a recommandé la création d'un système de services de garderie accessible à tous, éducatif, abordable et respectueux des droits afin d'éliminer les inégalités liées à la pauvreté et de favoriser le développement intellectuel, physique, social et émotionnel des enfants. Un examen provincial des services de garderie a été réalisé par une commission d'étude en 2016. La commission d'étude a relevé des problèmes d'accessibilité, de qualité et d'inclusion dans les services de garderie du Nouveau-Brunswick, ce qui a mené à une recommandation visant la mise en place d'un système financé par le gouvernement.²⁸

²⁸ Province du Nouveau-Brunswick. *Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs : Rapport final de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick*. 2016.

Investir dans l'éducation à la petite enfance signifie aussi investir dans les familles. Une relation sûre et stable avec les membres de la famille est essentielle au bien-être mental d'un enfant.²⁹ Un système de prestation des services intégrés aux jeunes enfants qui joint les familles dans le besoin et les entoure de soutiens, assorti à un système de services de garderie accessible à tous, éducatif, abordable et respectueux des droits, pourrait jouer le rôle de catalyseur d'un énorme changement quant au bien-être futur des Néo-Brunswickois.

Dans notre rapport, *Derrière les portes closes*, nous avons recommandé que la prestation des services intégrés soit élargie et réexaminée en profondeur en fonction du contexte d'éducation à la petite enfance. Les intervenants qui doivent unir leurs efforts et recevoir une formation sur les interventions auprès des jeunes enfants fondées sur le modèle de prestation de services intégrés ont une spécialité complètement différente que les intervenants qui offrent des services à la population étudiante générale. Nous avons besoin d'une approche de PSI à la petite enfance qui mobilise les services de maternité, les pédiatres, les éducateurs de la petite enfance, le personnel de garderie et les équipes de soins infirmiers en santé publique, qui ne seraient autrement pas mobilisés par les équipes de l'enfance et de la jeunesse de la PSI dans les écoles. Grâce à ces nouveaux soutiens en place, les nourrissons, les tout-petits et les jeunes enfants pourraient aussi tirer profit des initiatives de mieux-être de l'ensemble du système, de l'éducation préscolaire à l'extérieur et du jeu non structuré fondé sur des données probantes, en matière de programmes de thérapie par l'art et la musique dans les garderies.

Nous exhortons le Ministère à réfléchir de manière proactive aux façons dont il pourrait soutenir le renforcement du modèle de PSI et la collaboration interministérielle, particulièrement en ce qui a trait à la petite enfance et à la nécessité d'adopter un nouveau modèle de prestation des services intégrés aux jeunes enfants.

L'une des façons dont le Ministère le fait déjà, ce n'est pas l'entremise de son projet pilote de pédiatrie sociale en communauté. Ce modèle, élaboré par la Fondation du Dr Julien au Québec, est un modèle prometteur de pratique interdisciplinaire auprès de la petite enfance. Ce programme pourrait corriger la lacune que les dirigeants de la PSI ont reconnue dans les services. En ce qui concerne les enfants d'âge préscolaire, nous avons trop peu de systèmes d'alerte rapide pour les traumatismes ou les retards de développement chez la petite enfance. La pédiatrie sociale en communauté nous offre un modèle de pratique interdisciplinaire relativement aux services complets offerts aux enfants qui sont dans leurs premières années de

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/ValoriserLesEnfantsLesFamillesEtLesServicesDeGarderieEducatifs.pdf>

²⁹ National Scientific Council on the Developing Child and the National Forum on Early Childhood Policy and Programs. *The Foundations of Lifelong Health are Built in Early Childhood*. Harvard University Center on the Developing Child. 2010. <https://46y5eh11fhgw3ve3ytpwxt9r-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2010/05/Foundations-of-Lifelong-Health.pdf>

vie, dans le cadre duquel l'avantage d'une intervention précoce pourrait avoir la plus grande incidence. Le rapport de la Commission d'étude sur les services de garde 2016 présente des recommandations utiles à cet égard.

Les augmentations récentes des efforts du gouvernement dans l'éducation à la petite enfance ont été bénéfiques. Le défenseur encourage le gouvernement à poursuivre des efforts dans les secteurs comme l'approbation de garderies supplémentaires en tant que centres de la petite enfance et la diminution des tarifs afin d'augmenter l'abordabilité pour les personnes qui ont un faible revenu, particulièrement celles qui touchent les revenus les plus faibles.

En 2017, l'Île-du-Prince-Édouard ouvre la voie au chapitre de l'éducation à la petite enfance dans les domaines de la gouvernance, du financement, de l'accessibilité, de la responsabilité et du milieu d'apprentissage, selon un rapport produit par produit par l'Atkinson Centre for Society and Child Development.³⁰ Le Nouveau-Brunswick partage la troisième place, avec 9,5 points sur 15, uniquement dépassé par l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. Des améliorations peuvent être apportées dans plusieurs domaines, notamment la portion du budget provincial allouée à l'éducation à la petite enfance, les échelles salariales et des taux de rémunération obligatoires pour les services de garde réglementés, le financement conditionnel à l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux en services de garde réglementés, l'augmentation des taux du personnel qualifié, l'obligation des éducateurs à la maternelle d'avoir des qualifications en éducation à la petite enfance, l'augmentation des salaires des éducateurs de la petite enfance de manière à ce qu'ils correspondent au moins aux deux tiers des salaires des enseignants, et l'établissement de normes pour les programmes d'éducation à la petite enfance, y compris à la maternelle.³¹

Comme indiqué dans le rapport *Prêts pour la vie* du Conference Board of Canada, il y aurait un important rendement du capital investi pour chaque dollar investi par le gouvernement provincial dans l'éducation à la petite enfance. Ce type d'investissement aide à réduire les inégalités sociales et à sortir de nombreuses familles de la pauvreté.³²

³⁰ Atkinson Centre for Society and Child Development, *Rapport sur l'éducation à la petite enfance*, 2017.

³¹ *Ibid.*

³² The Conference Board of Canada, *Prêts pour la vie. Analyse socio-économique de l'éducation et des soins à la petite enfance*, 2017.

RECOMMANDATION 6

Il est recommandé que le gouvernement continue d'investir dans les enfants et les familles au moyen d'augmentations progressives et constantes des investissements publics, afin de bâtir un système viable de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les enfants, de leur naissance à l'âge de quatre ans, ce qui fournirait un système de services de garderie éducatif et respectueux des droits des enfants qui soit accessible et abordable pour toutes les familles du Nouveau-Brunswick. Afin de donner suite à cette recommandation, il est recommandé que le MEDPE :

- i. dirige la réforme de la PSI pour la petite enfance, comme recommandé dans le rapport Derrière les portes closes du Bureau du défenseur des enfants et des jeunes, afin d'insister sur l'engagement du Ministère à l'égard de l'éducation et de la disposition à apprendre de la petite enfance ;***
- ii. poursuive et augmente ses investissements et ses soutiens au modèle de pédiatrie sociale en communauté afin de soutenir la mise en œuvre de cette intervention auprès des enfants de partout au Nouveau-Brunswick ;***
- iii. travaille en collaboration avec la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick et l'ensemble des intervenants concernés pour soutenir la professionnalisation de la pratique des éducateurs à la petite enfance et la mise en application des droits à l'instruction dans la langue de la minorité, à la dualité linguistique dans l'éducation et à une éducation inclusive dans les milieux de l'éducation et des soins à la petite enfance ;***
- iv. continue à déployer des efforts pour mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le rapport de la Commission d'étude sur les services de garde 2016, conformément à un plan de mise en œuvre transparent et efficace qui prévoira des investissements égaux à ceux des gouvernements du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard, et pour garantir les meilleurs investissements de leur catégorie dans l'éducation à la petite enfance pour tous les enfants du Nouveau-Brunswick, et ce, d'ici 2025.***

Conclusion

Nous terminons en réitérant notre appréciation de la réflexion et de la réserve dont le gouvernement a fait preuve dans la présente réforme. Les enseignants en ont assez de toujours se voir imposer de nouveaux programmes et de nouvelles mesures d'évaluation, et nous devons fixer des objectifs réalistes relativement à l'amélioration des services éducatifs, sans toutefois soumettre ce système essentiel aux aléas de chaque élection. Un plan décennal d'éducation faisant l'objet d'examen selon des échéances prévues est une très bonne chose.

Parallèlement, nous devons reconnaître que les efforts passés en matière de réforme ont réussi, de façon lente, mais claire, à briser le tissu social soutenant l'excellence en matière d'éducation. Il faut trouver de nouvelles façons de ramener les élèves, les parents, les enseignants et les collectivités sur la même longueur d'onde relativement au fait de donner l'importance adéquate à l'éducation et de reconnaître le rôle que jouent les éducateurs dans notre société.

Pendant la dernière décennie, le gouvernement a donné au Bureau du défenseur des enfants et des jeunes le mandat de défendre les droits des enfants et d'agir dans leur intérêt supérieur chaque fois que l'occasion se présentait. Ce prisme axé sur les droits des enfants nous a forcés à mesurer les progrès réalisés au Nouveau-Brunswick par rapport à ceux réalisés par les enfants ailleurs, pas seulement au Canada, mais partout dans le monde, et en particulier là où l'économie est la plus prospère et connaît la croissance la plus rapide. Il ne fait aucun doute que la valorisation de l'excellence en éducation constitue une caractéristique des économies avancées du monde entier.

Pour opérer les changements dont ont besoin les Néo-Brunswickois et aider encore plus les excellents efforts que déploie le Ministère, nous exhortons le gouvernement à adopter le plus de mesures législatives et administratives possible pour ajouter à son programme de réforme un engagement solide à l'égard des droits des enfants. Pour y arriver, il faut donner aux enfants une véritable voix au chapitre pour la gouvernance de leurs propres écoles et inviter les familles à reprendre un dialogue constructif sur l'excellence de l'éducation à l'échelon local. Il faut prendre l'engagement, formalisé dans des mesures législatives, de soutenir les objectifs de l'éducation proclamés par les Nations Unies. Il faut faire preuve de solidarité pour former des communautés scolaires novatrices afin de réinventer nos écoles pour en faire des endroits où les droits de l'enfant ne sont seulement pas enseignés, mais aussi un endroit où les droits sont respectés au quotidien.

À notre avis, cette approche en matière d'éducation centrée sur les droits des enfants peut rehausser notre engagement à l'égard de l'éducation inclusive et accorder simultanément la

souplesse des modalités qui permettra au système de répondre plus efficacement aux besoins de chaque enfant. Les approches en matière d'éducation axées sur les droits des enfants peuvent aider à faire de nos écoles des milieux plus accueillants pour les élèves LGBTQ+ ainsi que pour les élèves issus de familles immigrantes, les enfants autochtones et les enfants défavorisés en raison de leur condition sociale. La réforme ne changerait pas seulement la culture dans nos écoles, y compris par la mise à l'essai des Écoles Respectueuses des Droits, elle pourrait de surcroît dynamiser notre programme scolaire au chapitre de l'éducation sur les droits de la personne et de la citoyenneté mondiale, et garantir des actions rapides pour préserver et promouvoir les langues abénakises.

Ces approches axées sur les droits des enfants s'alignent par ailleurs sur notre recommandation générale d'améliorer le bien-être des élèves, d'aider les élèves à reprendre goût à l'apprentissage et raviver la soif de l'instruction chez chaque enfant, en commençant par les plus jeunes. Nous croyons qu'en apportant ces modifications importantes à nos lois et à nos programmes éducatifs et en honorant les engagements pris dans le Plan d'éducation de 10 ans, nous serons en mesure d'atteindre les objectifs ambitieux établis dans le livre vert et viser encore plus haut.

TABLEAU DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 – Approche de réforme fondée sur les droits de l'enfant

Il est recommandé que la Loi sur l'éducation soit modifiée pour y intégrer les objectifs de l'éducation de l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies comme partie intégrante des objectifs de l'éducation des lois du Nouveau-Brunswick et pour demander aux écoles et aux systèmes d'éducation dans son ensemble de promouvoir la citoyenneté mondiale, l'éducation sur la citoyenneté mondiale et les droits de la personne dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Pour permettre la mise en œuvre de cet engagement législatif, il est recommandé :

- i. d'établir une unité de citoyenneté mondiale et d'éducation sur les droits de la personne dans chacun des secteurs (francophone et anglophone) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ces nouvelles unités auraient pour objet de : 1) gérer les programmes existants pour l'éducation inclusive, la dualité et la formation en langue seconde, le transfert des connaissances culturelles, l'histoire autochtone, les programmes d'éducation sur la vérité et la réconciliation et les soutiens aux programmes d'éducation pour les LGBTQ+ et les nouveaux arrivants ; 2) entreprendre un programme de réforme pluridisciplinaire pour proposer de nouveaux modèles d'éducation sur les droits des enfants et les droits de la personne, des centres d'éducation à la petite enfance de la prématernelle jusqu'à la douzième année. De plus, les districts scolaires devraient établir dans leurs directions d'éducation existantes des unités de citoyenneté mondiale et d'éducation sur les droits de la personne pour garantir la mise en œuvre à l'échelle des districts et des écoles ;***
- iii. que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance achève et lance le module des droits des enfants comme formation d'introduction obligatoire dans le cadre de la prestation des services intégrés. Ce travail devrait également être intégré à une formation pour tous les enseignants et le personnel scolaire, ainsi qu'aux initiatives de formation sur les soins axés sur les traumatismes et tout autre programme de formation fondamentale pour les professionnels qui participent à la prestation de services aux enfants et aux jeunes, et ce, dès la petite enfance.***

RECOMMANDATION 2 – Intégration du droit à l'éducation inclusive

Il est recommandé que la réforme actuelle des services d'éducation fournisse une occasion d'intégrer à notre Loi sur l'éducation un engagement clair à l'égard du droit à une éducation inclusive. Cet engagement devrait être compatible avec les droits institués à l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant. Afin de concrétiser davantage cet engagement juridique à l'égard d'une éducation inclusive, il est recommandé que :

- i. les unités de citoyenneté mondiale et d'éducation sur les droits de la personne et les spécialistes de district mentionnés ci-dessus coordonnent les réformes du programme d'inclusion scolaire et de la politique sur l'inclusion scolaire, en collaboration avec des spécialistes des services d'éducation ; ces réformes devraient élargir la mise en œuvre de principes d'inclusion scolaire dans les écoles du Nouveau-Brunswick au profit de tous les apprenants, quel que soit leur handicap, leur race, leur genre, leur patrimoine culturel, leur langue, leur sexe, leur condition sociale, leurs croyances ou leurs opinions, ou toute autre considération qui pourrait les avoir historiquement défavorisés ou avoir défavorisé des personnes se trouvant dans la même situation quant aux efforts déployés pour réussir à l'école et pour obtenir l'égalité d'accès à l'éducation ;***
- ii. le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance s'engage à prendre des mesures immédiates pour mettre en œuvre et promouvoir l'instruction dans la langue maternelle pour tous les élèves des Premières Nations et des Métis du Nouveau-Brunswick qui sont intéressés, notamment par l'entremise de l'établissement d'un conseil provincial sur l'éducation autochtone, le patrimoine abénaquis et la réappropriation et la promotion de la langue ; ce conseil devrait avoir le mandat de fournir au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance un rapport annuel sur les progrès réalisés relativement à un plan stratégique visant la préservation et la promotion des langues autochtones et sur les progrès mesurés par rapport aux résultats en éducation pour les enfants autochtones ; étant donné la vulnérabilité des langues autochtones au Nouveau-Brunswick, ce conseil doit être établi avant que toute autre réforme du système d'éducation soit mise en œuvre ;***
- iii. le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance développe un plan d'action en consultation avec le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick, les associations multiculturelles et des groupes représentatifs afin d'améliorer les services d'éducation inclusive pour les enfants immigrants, nouvellement arrivés et faisant partie d'une minorité raciale ; il faudrait tenir compte, dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action, des voix des élèves immigrants et nouvellement arrivés et des recommandations présentées dans le rapport 2017-2018 du groupe Action des jeunes Atlantique ;***

- iv. ***le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et l'ensemble des districts scolaires examinent leurs politiques afin de veiller à ce que les programmes d'inclusion scolaire répondent aux besoins des enfants qui vivent dans la pauvreté et des enfants et des jeunes LGBTQ+, ainsi que des enfants victimes de traumatisme.***

RECOMMANDATION 3 – Soutiens familiaux et communautaires pour les enseignants et les écoles

Il est recommandé que la Loi sur l'éducation soit modifiée de manière à exiger la tenue annuelle de deux assemblées scolaires auxquelles les étudiants, les parents et les collectivités en général participent et à ce que les assemblées aient le mandat d'aider les comités parentaux d'appui à l'école à mettre sur pied des services de soutien aux enseignants, aux classes et aux écoles. Afin de faire progresser ces réformes, il est aussi recommandé que :

- i. ***le personnel de soutien dévoué des conseils d'éducation de district et des comités parentaux d'appui à l'école, conformément à l'article 38.2 de la Loi sur l'éducation, soit augmenté à l'échelon ministériel et qu'un personnel de soutien dévoué soit aussi embauché dans chaque district scolaire ;***
- ii. ***le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance élabore, en collaboration avec les districts scolaires, un programme de formation visant à orienter les enseignants, le personnel scolaire et les administrateurs vers les fournisseurs locaux et provinciaux de services et de soutiens aux enfants et à les aider à établir des liens avec ces fournisseurs afin de contrer le cloisonnement des connaissances et d'améliorer la sensibilisation aux services utiles ainsi que l'aiguillage vers ces services. Exemples d'organisations à inclure à ces réunions : unité psychiatrique pour enfants et pour jeunes, Centre Pierre-Caissie, équipes de prestation des services intégrés, services de protection de l'enfance et services aux enfants pris en charge, Grands Frères Grandes Sœurs, Clubs Garçons et Filles, associations des guides et des scouts, des cadets, des YMCA, de Fusion Jeunesse, de CISV, de Racines de l'empathie, d'Alliance Pro-jeunesse et du Bureau du défenseur des enfants et des jeunes.***
- iii. ***le Ministère, les conseils d'éducation de district et les écoles travaillent avec des organisations de la société civile et avec le milieu des affaires pour promouvoir les programmes de bénévolat, de sports, de récréation, d'emploi et de développement de carrière. Ces programmes bénéficient aux élèves et favorisent les objectifs de planification du programme scolaire et de l'éducation, tout en favorisant le sentiment d'appartenance et d'attachement des élèves avec l'école et la collectivité, en plus de maintenir et de favoriser le respect pour la profession d'enseignant.***

RECOMMANDATION 4 – Soutien du bien-être des élèves

Il est recommandé que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaille avec tous les partenaires de la PSI pour élargir le modèle de gouvernance de la PSI et créer un nouveau fondement législatif, conformément à la recommandation présentée dans l'examen des services de mieux-être des enfants mené par le défenseur et qu'il s'engage à adopter des solutions collaboratives axées sur les droits pour favoriser le mieux-être des élèves. Afin de donner suite à ces efforts, il est proposé :

- i. que le programme de formation sur la santé mentale et le mieux-être soit offert à tous les enseignants, soit au moyen de la formation Changeons les mentalités de l'Association canadienne pour la santé mentale ou du programme de premiers soins en santé mentale de la Commission de la santé mentale du Canada, afin de mieux outiller les enseignants à protéger leur propre santé mentale et celle de leurs élèves ;***
- ii. que le Ministère embauche davantage de personnel de soutien, y compris des aides-enseignants, des personnes-ressources spécialistes en comportement, des intervenants en milieu scolaire et des spécialistes en autisme afin de soutenir l'éducation inclusive, de réduire le recours au tutorat à domicile et d'offrir un milieu d'apprentissage positif à tous les élèves ;***
- iii. que le Ministère donne suite aux recommandations du rapport La transformation des services de santé mentale pour les jeunes au Nouveau-Brunswick 2017 afin d'appuyer le développement de la prestation de services intégrés à l'échelle de la province et auprès de tous les intervenants pertinents, y compris les enseignants et les aides-enseignants ;***
- iv. que le Ministère travaille avec d'autres partenaires de la PSI pour soutenir les activités des espaces sécuritaires de ACCESS Esprits Ouverts et l'élargissement du programme pour inclure d'autres collectivités du Nouveau-Brunswick.***

RECOMMANDATION 5 – Encouragement de l'engagement des apprenants

Il est recommandé que les dispositions relatives à la gouvernance de la Loi sur l'éducation soient modifiées de manière à ce que toutes les écoles de la province élisent un conseil étudiant et tiennent un minimum de quatre assemblées étudiantes au cours de l'année scolaire. Les modifications apportées à la Loi devraient donner aux assemblées étudiantes le mandat de diriger et de soutenir les conseils étudiants dans l'exercice de leur mandat, la promotion des écoles respectueuses des droits, l'exécution du plan d'amélioration de l'école et la mise en œuvre, à l'échelle locale, du plan d'éducation. La Loi devrait exiger que chaque district scolaire désigne un élève qui assurerait la liaison avec le Bureau du défenseur des enfants et des jeunes. Dans le cadre de cette recommandation :

- i. à l'instar du processus d'engagement parental et communautaire, les modifications apportées à l'article 38.2 de la Loi devraient mettre en place un personnel dévoué dans chacun des secteurs éducatifs et à l'échelon des districts afin de soutenir la mise sur pied d'assemblées étudiantes et de conseils étudiants, ainsi que leur mission et leur mandat ;*
- ii. pendant les années scolaires 2021-2025, chaque secteur du ministère de l'Éducation devrait mettre à l'essai les transformations liées aux droits des enfants, au moyen du programme des Écoles Respectueuses des Droits, dans au moins trois écoles de chaque district (au niveau primaire, intermédiaire et secondaire), et les résultats de ces essais devraient être évalués formellement par des équipes de recherches indépendantes composées d'universitaires ;*
- iii. les districts scolaires et le MEDPE doivent renouveler et améliorer leurs investissements dans les milieux d'apprentissage destinés aux élèves qui ne parviennent pas à s'adapter au système traditionnel, comme le programme SSEF de Moncton, et les reproduire dans d'autres régions de la province ; ils devraient également travailler de façon proactive avec le secteur des entreprises, le secteur sans but lucratif et le secteur philanthropique pour mettre en œuvre des programmes comme Fusion Jeunesse et Sistema Nouveau-Brunswick à l'échelle du Nouveau-Brunswick.*

RECOMMANDATION 6 – Maintien de la priorité accordée à l'éducation à la petite enfance

Il est recommandé que le gouvernement continue d'investir dans les enfants et les familles au moyen d'augmentations progressives et constantes des investissements publics, afin de bâtir un système viable de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les enfants, de leur naissance à l'âge de quatre ans, ce qui fournirait un système de services de garderie éducatif et respectueux des droits des enfants qui soit accessible et abordable pour toutes les familles du Nouveau-Brunswick. Afin de donner suite à cette recommandation, il est recommandé que le MEDPE :

- i. dirige la réforme de la PSI pour la petite enfance, comme recommandé dans le rapport Derrière les portes closes du Bureau du défenseur des enfants et des jeunes, afin d'insister sur l'engagement du Ministère à l'égard de l'éducation et de la disposition à apprendre de la petite enfance ;*
- ii. poursuive et augmente ses investissements et ses soutiens au modèle de pédiatrie sociale en communauté afin de soutenir la mise en œuvre de cette intervention auprès des enfants de partout au Nouveau-Brunswick ;*
- iii. travaille en collaboration avec la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick et l'ensemble des intervenants concernés pour soutenir la professionnalisation de la profession des éducateurs à la petite enfance et la mise en application des droits à l'instruction dans la langue de la minorité, à la dualité*

- linguistique dans l'éducation et à une éducation inclusive dans les milieux de l'éducation et des soins à la petite enfance ;*
- iv. *continue à déployer des efforts pour mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le rapport de la Commission d'étude sur les services de garde 2016, conformément à un plan de mise en œuvre transparent et efficace qui prévoira des investissements égaux à ceux des gouvernements du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard, et pour garantir les meilleurs investissements de leur catégorie dans l'éducation à la petite enfance pour tous les enfants du Nouveau-Brunswick, et ce, d'ici 2025.*